

PRÉFACE

SUR LE LIVRE DE TOBIE

Le livre de Tobie contient la charmante et instructive histoire des deux Tobies, le père et le fils. Tous les deux conduits en captivité à Ninive par le roi d'Assyrie, Salmanasar (4. *Rois*, 17, 6.), y demeurèrent, de même que dans leur patrie, fidèles à la loi de Moïse, et donnèrent à ceux qui partageaient leur croyance, même en pays étranger, un sublime exemple d'une foi inébranlable et d'une noble et magnanime piété. Le père, dans les épreuves nombreuses et de divers genres qui lui survinrent, fut un modèle de patience et de résignation aux ordres de la Providence. S'étant rendu digne d'être favorisé de la part de Dieu de lumières particulières relativement à la voie du salut, non-seulement il donna les avis les plus salutaires pour une conduite sainte et agréable à Dieu, mais il prédit encore, éclairé d'en haut, la dévastation de la ville de Ninive, le retour des Israélites dans leur patrie, la conversion des nations et l'éclat dont brillerait un jour la nouvelle Jérusalem. Tobie, son fils, fut un modèle parfait d'obéissance et de toutes les vertus propres aux enfants. Selon l'opinion commune et très-bien fondée des interprètes catholiques, ce furent les deux Tobies qui écrivirent le livre qui porte leur nom jusqu'au récit de la mort de Tobie le jeune (ch. 14, 4-17.), récit qui vraisemblablement est une addition faite par quelqu'un de leurs parents. On ne sait en quelle langue le livre fut écrit. Saint Jérôme l'a fait passer d'un texte chaldéen, qui est perdu, dans le texte latin, d'après lequel est faite notre traduction; mais il en existe encore d'autres versions. La plus connue est la version grecque, dite des Septante, dont les saints Pères des temps antérieurs à saint Jérôme se servaient. Que le livre de Tobie soit un livre sacré, c'est ce dont rend témoignage la tradition ecclésiastique. Les plus anciens Pères en font usage comme d'un livre divin, et le concile œcuménique de Florence, sous

le pape Eugène IV, ainsi que le concile de Trente, le placent parmi les autres Livres saints ¹.

¹ * Le livre de Tobie est un des livres qu'on appelle Deutérocanoniques. Il ne fait point partie du canon des Juifs, parce qu'il ne se trouve pas dans l'hébreu. Les exemplaires hébreux qu'on en possède sont bien postérieurs au temps de saint Jérôme, et n'ont point d'autorité. Le texte latin est le texte le plus estimé; le grec, s'il est le même pour le fond, s'en éloigne beaucoup sous le rapport de la forme et des détails.

LIVRE DE TOBIE

CHAPITRE PREMIER.

Origine de Tobie et sa crainte de Dieu.

1. Tobias ex tribu et civitate Nephthali (quæ est in superioribus Galilææ supra Naasson, post viam quæ ducit ad occidentem, in sinistro habens civitatem Sephet)

2. cum captus esset in diebus Salmanasar regis Assyriorum, in captivitate tamen positus, viam veritatis non deseruit,

3. ita ut omnia, quæ habere poterat, quotidie concaptivis fratribus, qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. Cumque esset junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile gessit in opere.

5. Denique cum irent omnes ad

1. Tobie, de la tribu et de la ville de Nephthali¹, qui est dans la haute Galilée, au-dessus² de Naasson, derrière³ le chemin qui mène vers l'occident, ayant à sa gauche la ville de Séphet,

2. fut emmené captif du temps de Salmanasar, roi des Assyriens⁵; et dans sa captivité même il n'abandonna point la voie de la vérité⁶;

3. en sorte qu'il distribuait tous les jours ce qu'il pouvait avoir à ceux de sa nation, ses frères, qui étaient captifs avec lui⁷.

4. Et quoiqu'il fût le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali, il ne fit néanmoins rien paraître dans ses actions qui tint de l'enfance⁸.

5. Enfin lorsque tous allaient vers les

γ. 1. — ¹ appelé Thisbé dans la version grecque. Tobie vivait par conséquent dans le royaume des dix tribus, qui s'étaient séparées de Juda, et qui adoraient les veaux d'or; il était néanmoins un fervent adorateur du vrai Dieu, et au milieu d'hommes adonnés aux vices, il persévéra dans l'amour et la pratique du bien.

² au nord de etc.

³ au couchant du etc.

⁴ laquelle (la ville de Tobie) a à sa gauche, c'est-à-dire au nord etc. En Orient on tourne le visage du côté du matin, quand on veut fixer la position des lieux.

γ. 2. — ⁵ Voy. 4. *Rois*, 17, 3. 18, 9. Tobie parvint vraisemblablement, par la fuite, à se soustraire à la première translation des captifs par Thelgathphalasar. — ⁶ La première translation des Israélites en Assyrie arriva sous Thégathphalasar ou Thelgathphalasar, vers l'an 758 avant Jésus-Christ, et ne fut que partielle. La seconde eut lieu sous Salmanasar, successeur de Thégathphalasar; elle tombe vers l'an 723. avant Jésus-Christ, et ce fut dans cette dernière que se trouva Tobie.

⁶ la foi et la charité au milieu des païens. La loi de Dieu est la vérité. On marche dans la voie de la vérité, quand on s'attache à la loi de Dieu, sans s'en laisser détourner. Voy. *Ps.* 118, 30.

γ. 3. — ⁷ Ceux qui marchent dans la voie de la vérité, n'attachent point leur cœur aux biens temporels, ils donnent leur superflu aux pauvres et vivent eux-mêmes pauvrement.

γ. 4. — ⁸ Suivant le grec, Tobie était un orphelin. Il eut, encore jeune, l'administration de ses biens, et se conduisit en les gérant avec la sagesse d'un homme mûr.

veaux d'or que Jéroboam, roi d'Israël, avait faits, il fuyait seul la compagnie de tous les autres; 3. *Rois*, 12, 28.

6. et il allait à Jérusalem au temple du Seigneur, où il adorait le Seigneur le Dieu d'Israël, offrant fidèlement les prémices et les dîmes de tous ses biens⁹;

7. et la troisième année¹⁰, il distribuait toute sa dîme aux prosélytes¹¹ et aux étrangers.

8. Il observait ces choses, et d'autres semblables, conformément à la loi de Dieu, lorsqu'il n'était encore qu'un enfant.

9. Mais lorsqu'il fut devenu homme, il épousa une femme de sa tribu, nommée Anne, et en eut un fils, auquel il donna son nom.

10. Et il lui apprit dès son enfance à craindre Dieu, et à s'abstenir de tout péché¹².

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec sa femme, son fils et toute sa tribu¹³, il fut arrivé dans la ville de Ninive¹⁴,

12. quoique tous les autres mangeassent des viandes des gentils¹⁵, il conserva néanmoins son âme pure, et il ne se souilla jamais par leurs viandes.

13. Et parce qu'il se souvint de Dieu de tout son cœur, Dieu lui fit trouver grâce devant le roi Salmanasar¹⁶,

14. qui lui donna pouvoir d'aller partout où il voudrait, et la liberté de faire ce qu'il lui plairait.

15. Il allait donc trouver ceux qui étaient captifs, et leur donnait des avis salutaires.

16. Il vint un jour à Ragès¹⁷, ville des

vitulos aureos, quos Jeroboam fecerat rex Israel, hic solus fugiebat consortia omnium,

6. sed pergebat in Jerusalem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum Deum Israel, omnia primitiva sua, et decimas suas fideliter offerens,

7. ita ut in tertio anno proselytis et advenis ministraret omnem decimationem.

8. Hæc et his similia secundum legem Dei puerulus observabat.

9. Cum vero factus esset vir, accepit uxorem Annam de tribu sua, genuitque ex ea filium, nomen suum imponens ei,

10. quem ab infantia timere Deum docuit, et abstinere ab omni peccato.

11. Igitur, cum per captivitatem devenisset cum uxore sua, et filio in civitatem Niniven cum omni tribu sua,

12. (cum omnes ederent ex cibis gentilium) iste custodivit animam suam, et nunquam contaminatus est in escis eorum.

13. Et quoniam memor fuit Domini in toto corde suo, dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmanasar regis,

14. et dedit illi potestatem quocumque vellet ire, habens libertatem quæcumque facere voluisset.

15. Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, et monita salutis dabat eis.

16. Cum autem venisset in Rages

ŷ. 6. — ⁹ * Comp. 3. *Rois*, 18, 4; 20, 18; 2. *Par.* 28, 13.

ŷ. 7. — ¹⁰ Voy. 5. *Moy.* 14, 28. 29.

¹¹ aux Gentils convertis qui vivaient parmi les Juifs. Ces prosélytes n'avaient point de possessions territoriales; et, comme ils ne pouvaient d'ailleurs que difficilement trouver d'autres moyens d'existence, ils étaient obligés de vivre des secours de la bienfaisance.

ŷ. 10. — ¹² * La crainte de Dieu, quand elle est véritable, chasse le péché du cœur (*Eccli.* 1, 27.); elle est le commencement et la consommation de la sagesse (*ibid.* 12, 22.); c'est enfin le don le plus précieux que Dieu puisse faire à l'homme (25, 14.); mais est-elle spécialement désirable dans la jeunesse (*ibid.* 1, 34. 36; 2. 1. 6.). Comp. *Ephes.* 5, 4 et les remarq.

ŷ. 11. — ¹³ qui avait déjà auparavant été transférée en Assyrie. Voy. 4. *Rois*, 15, 29.

¹⁴ * Sur Ninive voy. *Jon.* 3, 3; 4, 11.

ŷ. 12. — ¹⁵ des viandes qui étaient interdites aux Juifs par la loi, comme la chair de porc etc. Voy. 3. *Moy.* 11.

ŷ. 13. — ¹⁶ D'après la version grecque, il était pourvoyeur de la cour.

ŷ. 16. — ¹⁷ * La ville de Ragès était située dans la partie méridionale de la Médie, dans les montagnes qui séparent ce pays de celui des Parthes.

civitatem Medorum, et ex his, quibus honoratus fuerat a rege, nabuisset decem talenta argenti :

17. et cum in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

18. Post multum vero temporis, mortuo Salmanasar rege, cum regnaret Sennacherib filius ejus pro eo, et filios Israel exosos haberet in conspectu suo :

19. Tobias quotidie pergebat per omnem cognitionem suam, et consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis :

20. esurientes alebat, nudisque vestimenta præbebat, et mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat.

21. Denique cum reversus esset rex Sennacherib, fugiens a Judæa plagam, quam circa eum fecerat Deus propter blasphemiam suam, et iratus multos occideret ex filiis Israel, Tobias sepeliebat corpora eorum.

22. At ubi nuntiatum est regi, jussit eum occidi, et tulit omnem substantiam ejus.

23. Tobias vero cum filio suo et cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.

Mèdes, ayant dix talents d'argent ¹³ qui venaient des dons qu'il avait reçus du roi ¹⁹.

17. Et parmi le grand nombre de ceux de sa race, voyant que Gabelus, qui était de sa tribu, était *fort* pauvre, il lui donna sous son seing ²⁰ cette somme d'argent ²¹.

18. Mais après beaucoup de temps le roi Salmanasar étant mort, et Sennachérib, son fils, qui régna après lui, ayant une grande haine contre les enfants d'Israël,

19. Tobie allait tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consolait, et distribuait de son bien à chacun d'eux, selon son pouvoir.

20. Il nourrissait ceux qui avaient faim, il donnait des habits à ceux qui étaient nus, et avait grand soin d'ensevelir ceux qui étaient morts et ceux qui avaient été tués ²².

21. Depuis, le roi Sennachérib s'étant enfui de la Judée, à cause de la plaie dont Dieu l'avait frappé ²³ pour ses blasphèmes, et étant retourné *en son pays* dans une grande colère contre les enfants d'Israël, il en fit tuer plusieurs, dont Tobie ensevelissait les corps. 4. *Rois*, 19, 35. *Eccli.* 48, 24. 2. *Mach.* 8, 19.

22. Ce qui ayant été rapporté au roi, il commanda qu'on le tuât, et il lui ôta tout son bien ²⁴.

23. Mais Tobie étant dépouillé de tout, s'enfuit avec son fils et sa femme; et il trouva moyen de se cacher ²⁵, parce qu'il était aimé de plusieurs.

¹³ environ 44,145 fr. — * L'auteur évalue les dix talents à environ 15,000 thaler. En portant le thaler seulement à 3 fr. 71 c., on aurait 45,650 fr.

¹⁹ * auprès duquel il remplissait des fonctions importantes (v. 19 note 16).

γ. 17. — ²⁰ sous une reconnaissance par écrit de la dette, mais néanmoins sans exiger d'intérêts. Selon la version grecque, il lui confia cet argent comme un dépôt.

²¹ Litt. : le poids d'argent dont il a été parlé. — L'expression poids d'argent vient de ce que chez les anciens on pesait l'argent et l'or, et l'on ne comptait point par espèces monnayées.

γ. 20. — ²² C'était un traitement ignominieux de laisser les cadavres des criminels sans sépulture; car, en Orient, on regarde comme un grand malheur de savoir que ses restes seront abandonnés en proie aux animaux sauvages (*Jér.* 8, 2. 22, 19.) : c'est pourquoi aussi ensevelir les morts abandonnés est un service de charité signalé.

γ. 21. — ²³ son armée. Voy. 4. *Rois*, 19, 35.

γ. 22. — ²⁴ Tobie ensevelissait, sans craindre l'indignation du roi, ses concitoyens que l'on mettait à mort comme des malfaiteurs, parce que, suivant la pensée de saint Ambroise, il aurait cru se rendre coupable de péché en négligeant, par la crainte de la mort, un devoir de piété; bien plus, il considérait la mort comme le prix et la récompense de la miséricorde qu'il exerçait envers les morts.

γ. 23. — ²⁵ Litt. : il se cacha nu. — Il se cacha chez ses amis, après qu'il eut été dépouillé de tout.

24. Quarante-cinq jours après, le roi fut tué par ses fils, 4. *Rois*, 19, 37. 2. *Par.* 32, 21. *Isai.* 37, 38.

25. Tobie revint dans sa maison, et on lui rendit tout son bien ²⁶.

24. Post dies vero quadraginta quinque occiderunt regem filii ipsius,

25. et reversus est Tobias in domum suam, omnisque facultas ejus restituta est ei.

CHAPITRE II.

Tobie devient aveugle, et il souffre sa cécité avec patience.

1. Après ce temps-là, un jour de fête du Seigneur étant arrivé ¹, Tobie fit préparer un grand repas dans sa maison ²,

2. et dit à son fils : Allez, et amenez ici quelques-uns de notre tribu qui craignent Dieu ³, afin qu'ils mangent avec nous ⁴.

3. Son fils y alla; et étant retourné il lui dit que le corps d'un des enfants d'Israël qu'on avait tué, était étendu dans la rue. Tobie se leva aussitôt de table ⁵; et laissant là le dîner, il vint au corps avant que d'avoir rien mangé.

4. Et l'enlevant, il l'emporta secrètement dans sa maison, afin de l'ensevelir sûrement ⁶ lorsque le soleil serait couché.

5. Et ayant caché le corps, il commença à manger avec larmes et tremblement,

6. repassant dans son esprit cette parole que le Seigneur avait dite par le prophète Amos : Vos jours de fête se changeront en pleurs et en larmes ⁷. *Amos*, 8, 10. 1. *Mach.* 1, 41.

1. Post hæc vero, cum esset dies festus Domini, et factum esset prandium bonum in domo Tobie,

2. dixit filio suo : Vade, et adduc aliquos de tribu nostra, timentes Deum, ut epulentur nobiscum.

3. Cumque abiisset, reversus nuntiavit ei, unum ex filiis Israel jugulatum jacere in platea. Statimque exiliens de accubitu suo, relinquens prandium, jejunos pervenit ad corpus :

4. tollensque illud portavit ad domum suam occulte, ut, dum sol occubisset, caute sepeliret eum.

5. Cumque occultasset corpus, manducavit panem cum luctu et tremore,

6. memorans illum sermonem, quem dixit Dominus per Amos prophetam : Dies festi vestri convertentur in lamentationem et luctum.

²⁶ Assar-Haddon, qui succéda a Sennachérib, rendit à Tobie ses biens et sa liberté. — On voit du reste par le §. 23, que Tobie avait gagné, par ses bonnes œuvres, l'estime et l'affection même des Assyriens, car ce furent des Assyriens qui le reçurent chez eux et le cachèrent : les Juifs, dans les circonstances critiques où ils se trouvaient, n'auraient pu le faire.

§. 1. — ¹ Selon le grec, la fête de la Pentecôte.

² Il est permis, aux jours de fêtes, d'avoir une meilleure table, pourvu qu'on y observe toujours les règles de la tempérance et de la religion.

§. 2. — ² Selon le grec, des pauvres craignant Dieu.

⁴ C'est ainsi que Tobie accomplissait ce que prescrivait la loi de Moïse (É. *Moyse*. 16, 11. 14.). Nous devons aussi, nous chrétiens, inviter les pauvres à notre table, ou du moins contribuer à leur entretien. Voy. *Luc*, 14, 12. 13.

§. 3. — ³ de la place où il était, de dessus son sofa, son lit de table. Les Orientaux sont, à table, plutôt couchés qu'assis sur leurs canapés.

§. 4. — ⁴ en silence, sans être remarqué.

§. 6. — ⁷ Le prophète parle, dans ce passage, de la destruction du royaume d'Israël. Amos prophétisa sous le règne d'Ozias, roi de Juda, et de Jéroboam, roi d'Israël, environ quatre-vingts ans avant l'événement dont il s'agit ici. On voit par là que Tobie lisait assidûment les Écritures, et qu'il savait quand l'occasion s'en présentait, en faire usage pour sa consolation et son affermissement dans le bien.

7. Cum vero sol occubisset, abiit, et sepelivit eum.

8. Arguebant autem eum omnes proximi ejus, dicentes : Jam hujus rei causa interfici jussus es, et vix effugisti mortis imperium, et iterum sepelis mortuos ?

9. Sed Tobias plus timens Deum, quam regem, rapiebat corpora occisorum, et occultabat in domo sua, et mediis noctibus sepeliebat ea.

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus a sepultura, veniens in domum suam, jactasset se juxta parietem, et obdormisset,

11. et ex nido hirundinum dormienti illi calida stercore incidere super oculos ejus, fieretque cæcus.

12. Hanc autem tentationem ideo permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut et sancti Job.

13. Nam cum ab infantia sua semper Deum timuerit, et mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum, quod plaga cæcitatatis eveniret ei,

14. sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ.

7. Et lorsque le soleil fut couché, il alla l'ensevelir.

8. Or tous ses proches le blâmaient⁸, en lui disant : On a déjà commandé qu'on vous fit mourir pour ce sujet, et vous avez eu bien de la peine à sauver votre vie; et après cela vous ensevelissez encore les morts ?

9. Mais Tobie craignant plus Dieu que le roi⁹, emportait les corps de ceux qui avaient été tués, les cachait dans sa maison, et les ensevelissait au milieu de la nuit. *Pl. h. 1, 21.*

10. Or il arriva un jour que s'étant lassé à ensevelir les morts, il revint en sa maison, où s'étant couché au pied d'une muraille¹⁰, il s'endormit;

11. et pendant qu'il dormait, il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude sur ses yeux; ce qui le rendit aveugle¹¹.

12. Dieu permit que cette tentation lui arrivât, afin que sa patience servit d'exemple à la postérité, comme celle du saint homme Job.

13. Car ayant toujours craint Dieu dès son enfance, et ayant gardé ses commandements, il ne s'attrista point contre Dieu de ce qu'il l'avait affligé par cet aveuglement¹³.

14. Mais il demeura immobile dans la crainte du Seigneur, rendant grâce à Dieu tous les jours de sa vie¹⁴.

ŷ. 8. — ⁸ Litt. : lui faisaient des représentations, — et le blâmaient.

ŷ. 9. — ⁹ Si Tobie avait craint les hommes, il se serait soumis à leurs ordres; mais parce que la piété régnaît dans son cœur, aucune défense ne put l'empêcher de rendre à ses frères un service dont, selon les principes de la charité, il leur était redevable. Ainsi tout dépend de l'esprit qui nous anime.

ŷ. 10. — ¹⁰ Litt. : au pied de la muraille — de sa maison. Il était trop fatigué pour pouvoir se purifier avant d'entrer dans sa maison; c'est pourquoi, comme il ne lui était pas permis d'approcher des siens sans être pur, il demeura hors de sa demeure. — ^{*} Tobie, en touchant à un corps mort, contracta une souillure dont il aurait dû se purifier avec l'eau de la vache rousse. Ne pouvant dans l'exil recourir à ce moyen légal, il était assujéti à une impureté de sept jours; et on suppose que dans le cas de nécessité la pureté pouvait se recouvrer par une ablution ou un simple bain. *Voy. 4. Moys. 19, 2-22.*

ŷ. 11. — ¹¹ Nous n'avons pas à rechercher comment cela put se faire; il suffit à notre foi que l'Écriture en rende témoignage; cependant Pline, naturaliste païen, dit que la fiente d'hirondelle a la propriété de dessécher et de brûler, ce qui est cause que souvent les petits d'hirondelles perdent la vue. La fiente tomba dans les yeux de Tobie vraisemblablement avant qu'il s'endormit. C'est ce que porte expressément le texte grec. — ^{*} La fiente d'hirondelle put aussi s'insinuer dans ses yeux pendant qu'il dormait; elle put y tomber au moment qu'il les ouvrit; ou enfin Tobie pouvait, comme tant d'autres, dormir les yeux à demi ou même entièrement ouverts. — La fiente des oiseaux renferme en général un acide caustique qui est de nature à fatiguer la vue, et même à aveugler, pour peu que l'on y soit prédisposé par quelque infirmité.

ŷ. 13. — ¹³ Il devint aveugle, remarque saint Ambroise, et il ne se plaignit point en disant : Est-ce donc là la récompense de toutes mes fatigues? C'était pour lui une douleur plus sensible de se voir hors d'état d'exercer les œuvres de charité auxquelles il se livrait, que d'être privé de la lumière des yeux.

ŷ. 14. — ¹⁴ Il rendait grâce à Dieu de l'avoir conservé dans des sentiments si

15. Et comme des rois ¹⁴ insultaient au bienheureux Job, ainsi ses parents et ses alliés se raillaient de sa manière de vie, en lui disant :

16. Où est votre espérance pour laquelle vous faisiez tant d'aumônes, et vous ensevelissez les morts ¹⁵?

17. Mais Tobie les reprenant, leur disait : Ne parlez point de la sorte ;

18. car nous sommes enfants des saints ¹⁶, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise ¹⁷.

19. Or Anne, sa femme, avait tous les jours faire de la toile, et elle apportait du travail de ses mains ce qu'elle pouvait gagner pour vivre ¹⁸.

20. Il arriva donc qu'ayant reçu un jour un chevreau, elle l'apporta à la maison.

21. Et son mari l'ayant entendu crier, dit : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé; rendez-le à ceux à qui il est, parce qu'il ne nous est pas permis de manger, ou de toucher à quelque chose qui ait été dérobé ¹⁹. 5. *Moys.* 22, 1.

22. Alors sa femme lui répondit en colère : Il est aisé de voir combien toutes vos espérances étaient vaines, et à quoi se sont terminées toutes vos aumônes ²⁰. *Job.* 2, 9.

23. C'est par de tels discours, et par d'autres semblables, qu'elle lui insultait.

15. Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parentes et cognati ejus irridebant vitam ejus, dicentes :

16. Ubi est spes tua, pro qua eleemosynas et sepulturas faciebas?

17. Tobias vero increpabat eos, dicens : Nolite ita loqui :

18. quoniam filii sanctorum sumus, et vitam illam expectamus, quam Deus daturus est his, qui fidem suam nunquam mutant ab eo.

19. Anna vero uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidie, et de labore manuum suarum victum, quem consequi poterat, deferebat.

20. Unde factum est, ut hæc dum caprarum accipiens detulisset domi :

21. cujus cum vocem balantis vir ejus audisset, dixit : Videte, ne forte furtivus sit, reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere.

22. Ad hæc uxor ejus irata respondit : Manifeste vana facta est spes tua, et eleemosynæ tuæ modo apparuerunt.

23. Atque his et aliis hujusmodi verbis exprobrabat ei.

pieux, parce que sa vie de piété était pour lui une source féconde de consolation et de bonheur.

‡. 15. — ¹⁴ les trois amis de Job, qui étaient des princes pasteurs d'Arabie. *Job.* 2, 11.

‡. 16. — ¹⁵ Où est la récompense terrestre que vous attendiez pour vos œuvres?

‡. 18. — ¹⁶ des patriarches, dont les espérances se portaient vers une meilleure vie. *Hébr.* 11, 9. 10.

¹⁷ Les péchés que nous avons commis ne nous ôtent point l'espérance de l'éternelle félicité, quand nous en avons fait une pénitence sincère et suffisante. C'est ce que montre l'exemple de David et d'autres saints pénitents. — ⁷ Toute cette comparaison (‡. 12-17.) de Tobie avec Job n'a pu être ici placée par Tobie le père; mais elle a très-bien pu y être insérée par son fils.

‡. 19. — ¹⁸ Tobie, par ses largesses (‡. 22.), s'était réduit à un état de pauvreté; et comme il était aveugle, il ne pouvait rien gagner; il fallait en conséquence que sa femme pourvût à leur subsistance.

‡. 21. — ¹⁹ D'après le grec, sa femme lui dit que ce chevreau lui avait été donné en surplus de son salaire. Tobie ne le crut point, et c'est pourquoi il commanda de le rendre. Il semble qu'il avait quelque raison de se défier de sa femme; autrement son soupçon eût été coupable.

‡. 22. — ²⁰ Vous avez cru que vos aumônes attireraient sur vous la bénédiction; mais on voit maintenant combien vos espérances étaient vaines.

CHAPITRE III.

Tobie et Sara prient Dieu, et leur prière est exaucée

1. nunc Tobias ingemuit, et cœpit orare cum lacrymis,

2. dicens : Justus es Domine, et omnia judicia tua justa sunt, et omnes viæ tuæ, misericordia, et veritas, et judicium.

3. Et nunc Domine memor esto mei, et ne vindictam sumas de peccatis meis, neque reminiscaris delicta mea, vel parentum meorum.

4. Quoniam non obediimus præceptis tuis, ideo traditi sumus in direptionem, et captivitatem, et mortem, et in fabulam, et in improperium omnibus nationibus, in quibus dispersisti nos.

5. Et nunc Domine magna judicia tua, quia non egimus secundum præcepta tua, et non ambulavimus sinceriter coram te.

6. Et nunc Domine secundum voluntatem tuam fac mecum, et præcipe in pace recipi spiritum meum : expedit enim mihi mori magis quam vivere.

7. Eadem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, et ipsa audiret improperium ab una ex ancillis patris sui,

8. quoniam tradita fuerat sep-

1. Alors Tobie jetant un profond soupir, commença à prier avec larmes, en disant :

2. Seigneur, vous êtes juste; tous vos jugements sont pleins d'équité, et toutes vos voies ¹ ne sont que miséricorde, vérité ² et justice ³.

3. Et maintenant, Seigneur, souvenez-vous de moi; ne prenez point vengeance de mes péchés, et ne rappelez point en votre mémoire mes offenses ni celles de mes parents.

4. Nous n'avons point obéi à vos préceptes : c'est pourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité et à la mort, et vous nous avez rendus la fable et le jouet de toutes les nations parmi lesquelles vous nous avez dispersés. 5. *Moy.* 28, 13.

5. Seigneur, vos jugements sont grands, parce que nous ne nous sommes point conduits selon vos préceptes, et que nous n'avons point marché sincèrement en votre présence.

6. Et maintenant, Seigneur, traitez-moi selon votre volonté, et commandez que mon âme soit reçue en paix, parce qu'il m'est plus avantageux de mourir que de vivre ⁴.

7. En ce même jour il arriva que Sara, fille de Raguel, *qui demeurait* à Rages ⁵, ville des Mèdes, fut touchée d'un reproche que lui fit une des servantes de son père.

8. Elle avait déjà épousé sept hommes

γ. 2. — ¹ toute votre conduite.

² sont vraies, soins attentifs pour notre bien.

³ décrets justes.

γ. 6. — ⁴ Plusieurs saints ont fait la même prière (*Job.* 7, 15; 3. *Rois.* 4; 2. *Cor.* 1, 8.), mais ils ne l'ont faite qu'en unissant leur volonté à la volonté de Dieu. De même Tobie souhaitait de mourir, pour jouir de la paix du repos éternel dans une vie meilleure; mais en formant ce vœu, il se soumettait entièrement à la volonté de Dieu.

γ. 7. — ⁵ ou Ecbathane (*Comp. pl. b.* 7, 1. avec 9, 8.), qui portait aussi le nom de Rages, et qui, par conséquent, était différente de Rages dont il est parlé ci-dessus (1, 16. 5, 8.), où Gabélus demeurait. — ⁶ Cette ville de Rages, où Raguel habitait avec sa famille, devait être passablement éloignée de la ville du même nom, où Gabélus (1, 16.), faisait sa demeure. Le texte grec désigne Ecbathane comme le lieu de la demeure de Raguel. Peut-être qu'Ecbathane était aussi quelquefois appelée Rages. On sait que ces deux villes étaient le séjour des rois de Perse, Ecbathane en hiver, et Rages en été.

l'un apres l'autre; et un démon, nommée Asmodée ⁶, les avait tués aussitôt qu'ils s'étaient approchés d'elle.

9. Comme donc elle reprenait cette servante pour quelque faute qu'elle avait faite, elle lui répondit : Que jamais nous ne voyions de toi, ni fils ni fille sur la terre, meurtrière de tes maris.

10. Ne veux-tu point me tuer aussi, comme tu as déjà tué sept maris? A cette parole Sara monta dans une chambre qui était au haut de la maison, où elle demeura trois jours et trois nuits sans boire et sans manger.

11. Et persévérant dans la prière, elle demandait à Dieu avec larmes qu'il la délivrât de cet opprobre ⁷.

12. Or, le troisième jour, achevant sa prière en bénissant le Seigneur,

13. elle dit : Que votre nom soit béni, ô Dieu de nos pères, qui faites miséricorde, après vous être mis en colère, et qui dans le temps de l'affliction pardonnez les péchés à ceux qui vous invoquent.

14. Seigneur, je tourne vers vous mon visage, et j'arrête mes yeux sur vous.

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche, auquel je me vois exposée, ou que vous me retiriez de dessus la terre.

16. Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais désiré un mari, et que j'ai conservé mon âme pure de tous les mauvais désirs.

17. Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir ⁸, et je n'ai jamais eu aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec légèreté.

tem viris, et dæmonium nomine Asmodæus occiderat eos, mox ut ingressi fuissent ad eam.

9. Ergo cum pro culpa sua increparet puellam, respondit ei, dicens : Amplius ex te non videamus filium aut filiam super terram, interfecitrix virorum tuorum.

10. Numquid et occidere me vis, sicut jam occidisti septem viros? Ad hanc vocem perrexit in superius cubiculum domus suæ : et tribus diebus, et tribus noctibus non manducavit, neque bibit :

11. sed in oratione persistens, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab isto improprio liberaret eam.

12. Factum est autem die tertia, dum compleret orationem, benedicens Dominum,

13. dixit : Benedictum est nomen tuum Deus patrum nostrorum : qui cum iratus fueris, misericordiam facies, et in tempore tribulationis peccata dimittis his, qui invocant te.

14. Ad te Domine faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo.

15. Peto Domine ut de vinculo improprietatis hujus absolvas me, aut certe desuper terram eripias me.

16. Tu scis Domine, quia nunquam concupivi virum, et mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia.

17. Nunquam cum ludentibus miscui me, neque cum his, qui in levitate ambulant participem me præbui.

ŷ. 8. — ⁶ c'est-à-dire dévastateur. Que Dieu permette quelquefois aux malins esprits de nuire aux hommes, c'est un enseignement des Écritures en général, et spécialement de l'ancien Testament (*Job. 1, 2.*). Pourquoi Dieu a-t-il permis qu'il en fût ainsi dans certains cas, c'est ce que nous ne pouvons pas toujours pénétrer. Mais on peut voir chap. 6, 17. pourquoi il a permis à un malin esprit, portant le nom de dévastateur, de mettre à mort les sept maris de Sara la première nuit de leur mariage. Satan avait pouvoir sur ces époux impudiques, qui s'approchaient de la jeune et vertueuse Sara dans des dispositions toutes brutales, et Dieu exécuta au moyen d'Asmodée le châtement qu'il a coutume d'exercer (1. *Moys. 38, 6-11.*) à l'égard des hommes voués aux voluptés animales. Le malin esprit n'avait aucun pouvoir sur la vertueuse Sara; et elle était réservée à un époux plus digne d'elle.

ŷ. 11. — ⁷ non point des paroles injurieuses de la servante; elle les supportait avec patience; mais de l'opprobre d'être généralement considérée, comme coupable de la mort de ses maris, et de demeurer stérile.

ŷ. 17. — ⁸ à jouer, à danser, à folâtrer.

18. Virum autem cum timore tuo, non cum libidine mea consensi suscipere.

19. Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forsitan me non fuerunt digni : quia forsitan viro alii conservasti me.

20. Non est enim in hominis potestate consilium tuum.

21. Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quod vita ejus si in probatione fuerit, coronabitur : si autem in tribulatione fuerit, liberabitur : et si in correptione fuerit, ad misericordiam tuam venire licebit.

22. Non enim delectaris in perditionibus nostris : quia post tempestatem, tranquillum facis : et post lacrymationem et fletum, exultationem infundis.

23. Sit nomen tuum Deus Israel benedictum in sæcula.

24. In illo tempore exauditæ sunt preces amborum in conspectu gloriæ summi Dei :

25. et misus est angelus Domini sanctus Raphael, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore sunt orationes in conspectu Domini recitatæ.

18. Que si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, et non pour suivre ma passion.

19. Et ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peut-être qu'ils n'étaient pas dignes de moi, parce que vous m'avez peut-être réservée pour un autre époux.

20. Car il n'est point au pouvoir de l'homme de pénétrer dans vos conseils⁹.

21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous est dû, se tient assuré que, si vous l'éprouvez pendant sa vie, il sera couronné ; si vous l'affligez, il sera délivré ; et si vous le châtiez, il pourra obtenir miséricorde.

22. Car vous ne prenez point plaisir à ce qui nous afflige : mais après la tempête vous rendez le calme ; et après les larmes et les soupirs, vous nous comblez de joie.

23. O Dieu d'Israël, que votre nom soit béni dans tous les siècles.

24. Ces deux prières de Tobie et de Sara furent exaucées en même temps devant la gloire du Dieu souverain.

25. Et Raphaël¹⁰, le saint ange du Seigneur, fut envoyé pour les guérir tous deux¹¹, comme leurs prières avaient été présentées au Seigneur en même temps.

CHAPITRE IV.

Tobie donne à son fils des avis salutaires.

1. Igitur cum Tobias putaret orationem suam exaudiri ut mori potuisset, vocavit ad se Tobiam filium suum,

2. dixitque ei : Audi fili mi verba oris mei, et ea in corde tuo, quasi fundamentum construe.

3. Cum acceperit Deus animam

1. Tobie croyant donc que Dieu exaucerait la prière qu'il lui avait faite de pouvoir mourir, appela à lui son fils Tobie,

2. et lui dit : Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, et mettez-les dans votre cœur comme un fondement.

3. Lorsque Dieu aura reçu mon âme, en-

§. 20. — ⁹ Aucun homme ne peut scruter les desseins de Dieu.

§. 25. — ¹⁰ Raphaël veut dire : Vertu salutaire de Dieu.

¹¹ pour les secourir tous les deux. Dieu se sert des saints anges pour le salut des hommes ; et comme il y a dans la société humaine diversité de fonctions, Dieu confie aussi aux anges divers ministères (Ps. 90, 11.). Qu'est-ce donc que l'homme, s'écrie saint Bernard, pour que Dieu se souvienne ainsi de lui ? Cependant, ô mon Dieu, non-seulement vous commandez à vos anges de prendre soin de lui, mais encore vous lui envoyez votre Fils unique, vous lui envoyez votre Esprit-Saint, et vous lui promettez même de le faire jouir un jour de la vue de votre face.

seveussez mon corps, et honorez votre mère tous les jours de sa vie. 2. *Moys.* 20, 12. *Eccli.* 7, 29.

4. Car vous devez vous souvenir de ce qu'elle a souffert, et à combien de périls elle a été exposée lorsqu'elle vous portait en son sein.

5. Et quand elle aura aussi elle-même achevé le temps de sa vie, ensevelissez-la auprès de moi ¹.

6. Ayez Dieu dans l'esprit tous les jours de votre vie; et gardez-vous de consentir jamais à aucun péché, et de violer les préceptes du Seigneur notre Dieu ².

7. Faites l'aumône de votre bien, et ne détournez votre visage d'aucun pauvre; car de cette sorte le Seigneur ne détournera point non plus son visage de dessus vous. *Prov.* 3, 9. *Eccli.* 4, 1. 14, 13. *Luc.* 14, 13.

8. Soyez charitable en la manière que vous le pourrez. *Eccli.* 35, 12.

9. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup; si vous en avez peu, ayez soin de donner de ce peu même de bon cœur.

10. Car vous vous amassez ainsi un grand trésor et une grande récompense pour le jour de la nécessité ³;

11. parce que l'aumône délivre de tout péché et de la mort ⁴, et qu'elle ne laissera point tomber l'âme dans les ténèbres ⁵. *Eccli.* 29, 13.

12. L'aumône sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême pour tous ceux qui l'auront faite ⁶.

13. Veillez sur vous, mon fils, pour vous

meam, corpus meum sepeli : et honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus :

4. memor enim esse debes, quæ et quanta pericula passa sit propter te in utero suo.

5. Cum autem et ipsa compleverit tempus vitæ suæ, sepelias eam circa me.

6. Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum : et cave ne aliquando peccato consentias, et prætermittas præcepta Domini Dei nostri.

7. Ex substantia tua fac eleemosynam, et noli avertere faciem tuam ab ullo paupere : ita enim fiet ut nec a te avertatur facies Domini.

8. Quomodo potueris, ita esto misericors.

9. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue : si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude.

10. Præmium enim bonum tibi thesaurizas in die necessitatis :

11. quoniam eleemosyna ab omni peccato et a morte liberat, et non patietur animam ire in tenebras.

12. Fiducia magna erit coram summo Deo eleemosyna omnibus facientibus eam.

13. Attende tibi fili mi ab omni

§. 5. — ¹ C'est ainsi que les anciens patriarches furent ensevelis avec leurs épouses. *Comp.* 1. *Moys.* 25, 10; 49, 29.

§. 6. — ² Avertissement vraiment digne d'un père qui a la crainte de Dieu, et qui a en vue le véritable bonheur de ses enfants (§. 23). — Connaitre, aimer et servir Dieu, c'est là tout l'homme, et le commencement et la fin de la sagesse (*Eccli.* 12, 13). *Voy.* §. 23. — Les avis donnés ici par Tobie le père à son fils, ont été justement loués par les SS. PP. comme l'abrégé de la morale la plus sainte et la plus parfaite.

§. 10. — ³ pour le jour de la mort, où vous aurez vous-même besoin de la miséricorde de Dieu. Heureux sont les miséricordieux, parce qu'eux-mêmes obtiendront miséricorde! *Matth.* 5, 7.

§. 11. — ⁴ L'aumône, faite avec de bonnes intentions, nous mérite une augmentation de la grâce de Dieu, la sensibilité du cœur au sujet de nos fautes, et procure ainsi la conversion et la pénitence; c'est en ce sens que l'aumône délivre de tout péché et de la mort éternelle.

⁵ dans les ténèbres de l'intelligence et du cœur, lesquelles commencent ici-bas dans les pécheurs impénitents, et persévèrent au-delà de cette vie dans l'enfer durant toute l'éternité. *Matth.* 25, 30. 2. *Pier.* 2, 17. *Jud.* 13.

§. 12. — ⁶ Nous voyons dans le §. 7-12 le précepte et les avantages de l'aumône. Toutefois la charité envers le prochain n'est véritablement méritoire qu'autant qu'elle est accompagnée de la charité envers Dieu, ou de l'amour de préférence qui lui est dû. *Comp.* 1. *Cor.* 13.

fornicatione, et præter uxorem tuam nunquam patiaris crimen scire.

14. Superbiam nunquam in tuo sensu, aut in tuo verbo dominari permittas : in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio.

15. Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, et merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat.

16. Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias.

17. Panem tuum cum esurientibus et egenis comede, et de vestimentis tuis nudos tege.

18. Panem tuum et vinum tuum super sepulturam iusti constitue, et noli ex eo manducare et bibere cum peccatoribus.

19. Consilium semper a sapiente perquire.

20. Omni tempore benedic Deum : et pete ab eo, ut vias tuas dirigat, et omnia consilia tua in ipso permanent.

21. Indico etiam tibi fili mi, dedisse me decem talenta argenti, dum adhuc infans es, Gabelo, in Rages civitate Medorum, et chirographum ejus apud me habeo :

22. et ideo perquire quo modo ad eum pervenias, et recipias ab eo supra memoratum pondus argenti, et restituas ei chirographum suum.

23. Noli timere fili mi : pauperem quidem vitam gerimus, sed multa bona habebimus, si timuerimus Deum, et recesserimus ab omni peccato, et fecerimus bene.

garder de toute impureté; et, hors votre femme seule, évitez tout ce qui peut tendre au crime. 1. *Thess.* 4, 3.

14. Ne souffrez jamais que l'orgueil domine ou dans vos pensées, ou dans vos paroles; car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé. 1. *Moy.* 3, 5.

15. Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû pour son travail; et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous. 3. *Moy.* 19, 13. 5. *Moy.* 24, 14.

16. Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fit. *Matth.* 7, 12. *Luc.* 6, 31.

17. Mangez votre pain avec les pauvres et avec ceux qui ont faim, et couvrez de vos vêtements ceux qui sont nus. *Luc.* 14, 13.

18. Mettez votre pain et votre vin sur le tombeau du juste, et gardez-vous d'en manger et d'en boire avec les pécheurs.

19. Demandez toujours conseil à un homme sage.

20. Bénissez Dieu en tout temps, et demandez-lui qu'il conduise et rende droites vos voies; et que tous vos desseins demeurent fermes en lui.

21. Je vous avertis aussi, mon fils, que lorsque vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talents d'argent à Gabélus, qui demeure dans la ville de Rages, au pays des Médés, et que j'ai sa promesse entre mes mains.

22. C'est pourquoi faites vos diligences pour l'aller trouver, et pour retirer de lui cette somme d'argent, et lui rendre son obligation.

23. Ne craignez point, mon fils. Il est vrai que nous sommes pauvres; mais nous aurons beaucoup de bien si nous craignons Dieu, et si nous nous retirons de tout péché, et si nous faisons de bonnes œuvres.

† 14. — ⁷ Les anges, de même que les premiers hommes, sont tombés par orgueil. Voy. *Eccli.* 10, 14.

† 18. — ⁸ Quand un juste meurt, faites en son honneur un festin auprès de son tombeau, et nourrissez les pauvres; mais ne prenez aucune part aux festins superstitieux et idolâtriques des Gentils. — * Ce n'était pas une pratique contraire à la loi de célébrer la cérémonie des morts par des repas (*Jérém.* 16, 7); seulement l'Écriture avertit son fils de ne prendre part en aucune manière au festin célébré en mémoire d'un homme méchant, parce que ce serait comme approuver ses vices, et par cette approbation s'en rendre coupable. — Dans les premiers temps du christianisme, on faisait aussi auprès des tombeaux des distributions d'aliments et de boissons aux pauvres afin que ceux-ci priassent pour les morts; mais comme il se mêla plus tard à cet usage des superstitions païennes, il fut prohibé et aboli (*Aug.*).

† 20. — ⁹ ne soient formés qu'en lui, et ne réussissent ainsi que par lui.

CHAPITRE V.

L'ange Raphaël devient le conducteur du jeune Tobie.

1. Alors Tobie répondit à son père, et lui dit : Mon père, je ferai tout ce que vous m'avez commandé.

2. Mais je ne sais comment je pourrai retirer cet argent. Cet homme ne me connaît point, et je ne le connais point aussi. Quelle marque ¹ lui donnerai-je? Je ne sais pas même le chemin par où l'on peut aller en ce pays-là.

3. Alors son père lui répondit : J'ai son obligation entre les mains, et aussitôt que vous la lui ferez voir, il vous rendra *cet argent*.

4. Mais allez chercher présentement quel-que homme fidèle qui puisse aller avec vous, en le payant de sa peine, afin que vous receviez cet argent pendant que je vis encore.

5. Tobie étant sorti ensuite, trouva un jeune homme fort bien fait, qui était ceint, et comme prêt à marcher ².

6. Et ne sachant pas que ce fût un ange de Dieu, il le salua, et *lui* dit : D'où venez-vous, bon jeune homme?

7. Il lui répondit : *Je suis un des enfants d'Israël* ³. Tobie lui dit : Savez-vous bien le chemin qui conduit au pays des Mèdes?

8. L'ange lui répondit : Je le sais; j'ai fait souvent tous ces chemins, et j'ai demeuré chez Gabelus, notre frère, qui demeure en la ville de Ragès, au pays des Mèdes, qui est située sur la montagne d'Ecbatanes ⁴.

9. Tobie lui répliqua : Je vous supplie d'attendre ici un peu, jusqu'à ce que j'aie rapporté à mon père ce que vous venez de me dire.

1. Tunc respondit Tobias patri suo, et dixit : Omnia quæcumque præcepisti mihi faciam pater.

2. Quomodo autem pecuniam hanc requiram, ignoro; ille me nescit, et ego eum ignoro : quod signum dabo ei? Sed neque viam, per quam pergatur illuc, aliquando cognovi.

3. Tunc pater suus respondit illi, et dixit : Chirographum quidem illius penes me habeo : quod dum illi ostenderis, statim restituet.

4. Sed perge nunc, et inquire tibi aliquem fidelem virum, qui eat tecum salva mercede sua : ut, dum adhuc vivo, recipias eam.

5. Tunc egressus Tobias, invenit juvenem splendidum, stantem præcinctum, et quasi paratum ad ambulandum.

6. Et ignorans quod angelus Dei esset, salutavit eum, et dixit : Unde te habemus, bone juvenis?

7. At ille respondit : Ex filiis Israel. Et Tobias dixit ei : Nosti viam, quæ ducit in regionem Medorum?

8. Cui respondit : Novi : et omnia itinera ejus frequenter ambulavi, et mansi apud Gabelum fratrem nostrum : qui moratur in Rages civitate Medorum, quæ posita est in monte Ecbatanis.

9. Cui Tobias ait : Sustine me obsecro, donec hæc ipsa nuntium patri meo.

ŷ. 2. — ¹ Quelle preuve que je suis votre fils.

ŷ. 5. — ² Les Orientaux, quand ils veulent se mettre en route, retroussent leurs longs vêtements au moyen d'une ceinture. Raphaël se tenait là comme un messager prêt à entreprendre un voyage, pour une récompense convenue.

ŷ. 7. — ³ Autrem. : Je viens du milieu des etc. — Raphaël était ainsi un des esprits du ministère desquels Dieu se servait, et qu'il avait envoyés pour le salut des Israélites. Comp. *Hébr.* 1, 14.

ŷ. 8. — ⁴ La contrée montagneuse où était située Ragès, semble avoir reçu son nom de la place forte d'Ecbatanes.

10. Tunc ingressus Tobias, indicavit universa hæc patri suo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

11. Ingressus itaque salutavit eum, et dixit : Gaudium tibi sit semper.

12. Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo, et lumen cæli non video?

13. Cui ait juvenis : Forti animo esto, in proximo est ut a Deo curesis.

14. Dixit itaque illi Tobias : Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum ? et cum redieris, restituum tibi mercedem tuam.

15. Et dixit ei Angelus : Ego ducam et reducam eum ad te.

16. Cui Tobias respondit : Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu ?

17. Cui Raphael angelus dixit : Genus quæris mercenarii, au ipsum mercenarium, qui cum filio tuo eat ?

18. Sed ne forte sollicitum te reddam, ego sum Azarias Ananias magni filius.

19. Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu. Sed peto ne irascaris quod voluerim cognoscere genus tuum.

10. Alors Tobie étant rentré, rapporta tout ceci à son père, lequel admirant cette rencontre, lui ordonna de prier ce jeune homme d'entrer.

11. Etant donc entré, il salua Tobie et lui dit : Que la joie soit toujours avec vous.

12. Tobie lui répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui suis toujours dans les ténèbres, et qui ne vois point la lumière du ciel ?

13. Le jeune homme lui répondit : Ayez bon courage ; le temps approche auquel Dieu doit vous guérir.

14. Alors Tobie lui dit : Pourrez-vous mener mon fils chez Gabélus, en la ville de Ragès au pays des Mèdes ? et quand vous serez de retour, je vous donnerai ce qui vous sera dû pour votre peine.

15. L'Ange lui dit : Je le mènerai et vous le ramènerai.

16. Tobie lui répartit : Dites-moi, je vous prie, de quelle famille ⁶, ou de quelle tribu êtes-vous ?

17. L'ange Raphaël lui répondit : Est-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même que vous cherchez ?

18. Mais de peur que je ne vous donne de l'inquiétude : Je suis Azarias, fils du grand Ananias ⁸.

19. Tobie lui répondit : Vous êtes d'une race illustre ⁹. Mais je vous supplie de ne point vous fâcher si j'ai désiré de connaître votre race.

ŷ. 12. — ⁵ Tobie avait le sentiment de son malheur, mais il n'était pas pour cela chagrin, mais soumis (*Pl. h. 2, 13. 14.*). Dieu ne demande pas de nous l'insensibilité dans nos maux, mais la résignation à sa volonté.

ŷ. 16. — ⁶ Litt. : de quelle maison — de quelle famille.

ŷ. 17. — ⁷ Vous inquiétez-vous plus de la famille que des qualités personnelles du guide qui doit accompagner votre fils ? Néanmoins l'Ange, comme la suite le fait voir, ne trouva pas la question de Tobie indiscrete. Il fallait qu'il pût être rassuré au sujet de l'honnêteté du conducteur de son fils.

ŷ. 18. — ⁸ Ce n'était point là un mensonge ; car il était réellement par sa forme extérieure ce qu'il disait être. C'est ainsi que l'on donne au portrait d'une personne le nom de la personne elle-même. Saint Augustin fait d'ailleurs ici cette remarque : Si celui qui apparaissait à Tobie sous la forme d'un jeune homme, lui eût dit : Je suis Raphaël ; dès-lors il aurait jeté tout le monde dans l'étonnement, et il se serait mis lui-même hors d'état de remplir le ministère dont Dieu l'avait chargé. Tobie, par sa charité compatissante, ayant mérité d'avoir un ange pour servir de conducteur à son fils et pour en recevoir lui-même la guérison, il était nécessaire que l'ange lui demeurât caché. — ⁹ Azarias veut dire « Dieu aide, » et Ananias « Dieu est miséricordieux, favorable. » Raphaël pouvait fort bien prendre ce nom commun ; et comme Tobie avait auparavant connu un personnage distingué de ce nom, il ne poussa pas plus loin les questions, dans la persuasion que c'était le fils de ce personnage qui était devant lui.

ŷ. 19. — ⁹ Tobie ne pouvait pas trouver invraisemblable que le fils d'une famille juive distinguée se chargeât du ministère de messenger ; car dans la captivité les familles les plus riches et les plus distinguées tombent souvent subitement dans la pauvreté.

20. L'Ange lui dit : Je mènerai votre fils en bonne santé, et je vous le ramènerai de même.

21. Tobie lui répondit : Que votre voyage soit heureux; que Dieu soit avec vous dans votre chemin, et que son Ange vous accompagne.

22. Alors ayant préparé tout ce qu'ils devaient porter dans leur voyage ¹⁰, Tobie dit adieu à son père et à sa mère, et ils se mirent tous deux en chemin.

23. Aussitôt qu'ils furent partis, sa mère commença à pleurer, et à dire : Vous nous avez ôté le bâton de notre vieillesse ¹¹, et vous l'avez éloigné de nous. *Pl. b. 10, 4.*

24. Plût à Dieu que cet argent pour lequel vous l'avez envoyé, n'eût jamais été!

25. Le peu que nous avions nous suffisait pour croire que ce nous était une assez grande richesse que de voir notre fils.

26. Tobie lui répondit : Ne pleurez point; notre fils arrivera à sain et sauf; et il en reviendra aussi vers nous en bonne santé; et vos yeux le verront *encore*.

27. Car je crois que le bon Ange de Dieu l'accompagne, et qu'il règle tout ce qui le regarde ¹², et qu'ainsi il reviendra vers nous plein de joie.

28. A cette parole sa mère cessa de pleurer, et elle se tut.

20. Dixit autem illi Angelus : Ego sanum ducam, et sanum tibi reducam filium tuum.

21. Respondens autem Tobias, ait : Bene ambuletis, et sit Deus in itinere vestro, et Angelus ejus comitetur vobiscum.

22. Tunc paratis omnibus, quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri suo, et matri suæ, et ambulaverunt ambo simul.

23. Cumque profecti essent, cœpit mater ejus flere et dicere : Baculum senectutis nostræ tulisti, et transmisisti a nobis.

24. Nunquam fuisset ipsa pecunia, pro qua misisti eum.

25. Sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quod videbamus filium nostrum.

26. Dixitque ei Tobias : Noli flere, salvus perveniet filius noster et salvus revertetur ad nos, et oculi tui videbunt illum.

27. Credo enim quod Angelus Dei bonus comitetur ei, et bene disponat omnia, quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, et tacuit.

CHAPITRE VI.

Ce qui arrive à Tobie au sujet d'un poisson. Instruction de l'Ange.

1. Tobie se mit donc en chemin, suivi du chien ¹; et il demeura pour la première nuit

1. Profectus est autem Tobias, et canis secutus est eum, et mansit

† 22. — ¹⁰ * Personne alors ne se mettait en route sans provisions de voyage; car on ne trouvait que difficilement à acheter durant le chemin ce qui était nécessaire à la vie, et il fallait quelquefois marcher longtemps sans rencontrer de lieu où l'on pût s'abriter. *Comp. pl. b. 6, 7; 8, 21.*

† 23. — ¹¹ notre appui.

† 27. — ¹² * On voit ici la tradition de l'église judaïque touchant cet ange auquel Dieu commet le soin de chaque homme; tradition qui est confirmée par de nombreux passages des Ecritures, notamment dans les Evangiles et les Actes des Apôtres (*Matth. 18, 10; Act. 12.*) *Comp. Ps. 30, 8; 90, 11.*

† 1. — ¹ La mention de cette circonstance n'est point superflue dans le récit sacré, pas plus que l'on ne peut regarder d'autres points comme superflus ou inutiles dans les divines Ecritures; en effet, comme on peut le voir plus bas, ce fut le chien qui courut en avant pour annoncer, à la grande joie de ses vieux parents, le retour du jeune Tobie.

prima mansione juxta fluvium Tigris.

2. Et exivit ut lavaret pedes suos, et ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum.

3. Quem expavescens Tobias clamavit voce magna, dicens : Domine, invadit me.

4. Et dixit ei Angelus : Apprehende branchiam ejus, et trahere eum ad te. Quod cum fecisset, attraxit eum in siccum, et palpitare cœpit ante pedes ejus.

5. Tunc dixit ei Angelus : Exentera hunc piscem, et cor ejus, et fel, et jecur reponere tibi : sunt enim hæc necessaria ad medicamenta utiliter.

6. Quod cum fecisset, assavit carnes ejus, et secum tulerunt in via : cætera salierunt, quæ sufficerent eis, quousque pervenirent in Rages civitatem Medorum.

7. Tunc interrogavit Tobias Angelum, et dixit ei : Obsecro te Azaria frater, ut dicas mihi quod remedium habebunt ista, quæ de pisce servare jussisti ?

8. Et respondens Angelus, dixit ei : Cordis ejus particulam si super carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus dæmoniorum, sive a viro, sive a muliere, ita ut ultra non accedat ad eos.

en un lieu proche du fleuve du Tigre ².

2. Etant allé laver ses pieds ³, un très-grand poisson ⁴ sortit pour le dévorer.

3. Ce qui l'ayant rempli de frayeur, il jeta un grand cri, en disant : Seigneur, il va se jeter sur moi !

4. L'Ange lui dit : Prenez-le par les ouïes ⁵, et entraînez-le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira sur la terre, et le poisson commença à se débattre à ses pieds.

5. Alors l'Ange lui dit : Videz ce poisson et prenez-en le cœur, le fiel et le foie, parce qu'ils vous seront nécessaires pour en faire des remèdes très-utiles.

6. Ce qu'ayant fait, il fit rôtir *une partie* de sa chair, qu'ils emportèrent avec eux. Ils salèrent le reste, qui leur devait suffire jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Rages, au pays des Médés ⁶.

7. Alors Tobie s'adressant à l'Ange, lui dit : Mon frère Azarias, je vous supplie de me dire quels sont les remèdes que l'on peut tirer de ce que vous avez voulu que nous gardassions de ce poisson.

8. L'Ange lui répondit : Si vous mettez sur les charbons une partie de son cœur, la fumée qui en sort, chasse toute sorte de démons, soit d'un homme, soit d'une femme, en sorte qu'ils ne s'en approchent plus ⁷.

² Ninive était elle-même située sur le Tigre, dont le cours se dirige vers le sud. — L'Ange et Tobie prirent leur route vers le nord, du côté de l'Adiabène et de la Médie. Ils purent, dans ces contrées, rencontrer assez aisément un lieu public où les voyageurs se retiraient, car, au rapport d'Hérodote, il y avait de ces sortes de lieux dans tout l'empire des Perses.

³ 2. — ³ Avant de prendre de la nourriture dans les hôtelleries, les Orientaux qui voyagent se lavent les pieds et se purifient de la sueur qui, dans les pays chauds, est très-incommode.

⁴ Selon toute apparence un brochet d'une grosseur extraordinaire, comme il y en a dans le Tigre.

⁵ 4. — ⁵ On appelle ouïes, dans la tête des poissons, les ouvertures osseuses avec des cartilages pectiniformes, qui leur tiennent lieu de poumons pour la respiration.

⁶ 6. — ⁶ On ne doit point regarder comme un pur accident ce qui arriva à Tobie au sujet du poisson ; mais il faut y voir un trait de la divine Providence, et de la toute-puissance de Dieu, qui voulut se servir de ce poisson comme d'un moyen pour l'exécution de ses desseins.

⁷ 8. — ⁷ L'Ange ne parle ici que de l'effet que Tobie pouvait obtenir par l'emploi de ce moyen. Ce moyen par conséquent n'avait point, par sa nature, ni pour tous ceux qui l'auraient employé, la vertu signalée ; mais il devait seulement être pour Tobie un signe externe de l'action secrète de la puissance de Dieu, que Dieu, en vue de récompenser sa piété, voulait déployer. Que l'Ange, ainsi que l'auteur sacré lui-même, n'ait vu en cela un signe externe, c'est ce que prouve ce qui est marqué plus bas 8, 2, 3, qu'en même temps que ce moyen était employé, Raphaël (la vertu salutaire de Dieu) liait le malin esprit. C'est ainsi que Jésus, pour

9. Son fiel est bon pour oindre les yeux où il y a quelque taie⁶, et il les guérit,

10. Tobie lui dit ensuite : Où voulez-vous que nous logions ?

11. L'Ange lui répondit : Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui est de vos proches et de votre tribu. Il a une fille nommée Sara, qui est unique, n'ayant ni fils ni filles, hors elle seule.

12. Tout son bien vous doit revenir; et il faut que vous épousiez cette fille⁹.

13. Demandez-la donc à son père, et il vous la donnera en mariage.

14. Tobie lui répondit: J'ai oui dire qu'elle avait déjà épousé sept¹⁰ maris, et qu'ils sont tous morts; et on m'a dit aussi qu'un démon les avait tués¹¹.

15. Je crains donc que la même chose ne m'arrive aussi; et que comme je suis fils unique, je ne cause à mon père et à ma mère une affliction capable de conduire leur vieillesse jusqu'au tombeau¹².

16. L'Ange Raphaël lui répartit : Ecoutez-moi, et je vous apprendrai qui sont ceux sur qui le démon a du pouvoir¹³.

17. Lorsque des personnes s'engagent dans le mariage, de manière qu'elles bannissent

9. Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, et sanabuntur.

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut maneamus ?

11. Respondensque Angelus, ait: Est hic Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, et hic habet filiam nomine Saram, sed neque masculum, neque feminam ullam habet aliam præter eam.

12. Tibi debetur omnīs substantia ejus, et oportet eam te accipere conjugem.

13. Pete ergo eam a patre ejus, et dabit tibi eam in uxorem.

14. Tunc respondit Tobias, et dixit : Audio quia tradita est septem viris, et mortui sunt : sed et hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

15. Timeo ergo, ne forte et mihi hæc eveniant : et cum sin unicus parentibus meis, deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos.

16. Tunc angelus Raphael dixit ei : Audi me, et ostendam tibi qui sunt, quibus prævalere potest dæmonium.

17. Hi namque qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum a se et a

guérir l'aveugle-né, se servit également de sa salive mêlée avec de la poussière (*Jean*, 9, 6.), sans que ce moyen fût autre chose qu'un signe extérieur. — Dans la suite, on fit usage assez superstitieusement du moyen qui n'avait été donné à Tobie que comme un signe, comme d'un moyen général propre à chasser les malins esprits. — Le Tout-Puissant peut se servir de ses créatures de la manière qu'il lui plait; quand il le veut, il donne aux choses les plus viles une puissance et une vertu capables d'humilier l'orgueil des esprits les plus superbes.

7. 9. — ⁸ Les anciens médecins savaient par l'expérience que l'on pouvait, avec le foie de certains poissons, guérir les taches blanches (la taie) des yeux.

7. 12. — ⁹ parce qu'il n'y a plus d'existant aucun autre parent que vous, comme porte le texte grec. D'après la loi de Moïse (4. *Moy.* 27, 8. 36, 8.) une fille qui héritait de son père, devait épouser quelqu'un de sa tribu et son parent. Sara avait donc droit de prétendre au mariage de Tobie, et il n'était pas permis à Tobie de se refuser à ses vœux, parce qu'il était tenu à ce mariage, qui lui était imposé comme une obligation légale (*Voy.* 5. *Moy.* 25, 5 et suiv. *Ruth.* 4, 4.).

7. 14. — ¹⁰ Le nombre sept est souvent mis, dans les Ecritures, pour plusieurs. *Prov.* 24, 16. 26, 25. *Isaïe.* 4, 1. *Jér.* 15, 9.

¹¹ Tobie avait pu apprendre cela chez lui, étant parent de Raguel.

7. 15. — ¹² On pouvait refuser de contracter un mariage même imposé par la loi, pourvu qu'on se soumit à certain traitement ignominieux. *Voy.* 5. *Moy.* 25, 5, et suiv.

7. 16. — ¹³ Le malin esprit ne peut faire plus que Dieu ne lui permet de faire, comme le remarque saint Augustin. Par rapport aux hommes qui demeurent unis à Dieu du fond du cœur, il n'a aucun pouvoir. Pour ces hommes qui, comme les précédents maris de Sara, bannissent, dans leur mariage, Dieu de leur cœur, ne recherchent, comme des animaux sans raison, que les jouissances charnelles, et, dans l'état du mariage, n'ont en vue que la satisfaction de leurs passions, Dieu les abandonne, comme ils l'ont abandonné, et satan les réduit sous sa puissance (7. 17.).

sua mente excludant, et suæ libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus : habet potestatem dæmonium super eos.

18. Tu autem cum acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continens esto ab ea, et nihil aliud, nisi orationibus vacabis cum ea.

19. Ipsa autem nocte, incenso jecore piscis, fugabitur dæmonium.

20. Secunda vero nocte, in copulatione sanctorum patriarcharum admitteris.

21. Tertia autem nocte benedictionem consequeris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.

22. Transacta autem tertia nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quam libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.

Dieu de leur cœur et de leur esprit, et qu'elles ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité, comme les chevaux et les mulets qui sont sans raison, le démon a pouvoir sur eux.

18. Mais pour vous, après que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, et ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle ¹⁴.

19. Cette même nuit ¹⁵ mettez dans le feu le foie du poisson ¹⁶, et il fera fuir le démon.

20. La seconde nuit vous serez associé aux saints patriarches ¹⁷.

21. La troisième nuit vous recevrez la bénédiction de Dieu, afin qu'il naisse de vous des enfants dans une parfaite santé ¹⁸.

22. La troisième nuit étant passée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, et dans le désir d'avoir des enfants, plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la bénédiction de Dieu, ayant des enfants de la race d'Abraham ¹⁹.

CHAPITRE VII.

Mariage de Tobie avec la fille de Raguel.

1. Ingressi sunt autem ad Raguel, et suscepit eos Raguel cum gaudio.

2. Intuensque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori suæ : Quam similis est juvenis iste consobrino meo !

1. Ils entrèrent ensuite chez Raguel ¹, qui les reçut avec joie.

2. Et lorsque Raguel eut jeté les yeux sur Tobie, il dit à Anne, sa femme : Que ce jeune homme ressemble à mon cousin ² !

ŷ. 18. — ¹⁴ L'Eglise chrétienne ne fait point, il est vrai, un précepte de cette conduite, mais elle rappelle dans les prières de la bénédiction nuptiale l'incomparable pureté de Tobie et de Sara, et en cela elle a l'intention d'inspirer à ceux qui s'engagent dans le mariage le désir de se conserver dans toute la pureté de la chasteté conjugale, d'avoir Dieu présent au plus profond de leur cœur, et de le conjurer de répandre sur eux, ainsi que sur leurs enfants, les bénédictions d'un mariage chrétien.

ŷ. 19. — ¹⁵ la première nuit.

¹⁶ Dans le grec : le cœur et le foie.

ŷ. 20. — ¹⁷ Vous vous rendrez digne, par votre continence, d'avoir part aux promesses des patriarches.

ŷ. 21. — ¹⁸ Telle est la principale bénédiction du mariage, la fécondité d'une épouse vertueuse, et la procréation d'enfants sains de corps et d'esprit.

ŷ. 22. — ¹⁹ afin qu'en contribuant à la propagation de la race d'Abraham, vous ayez part aux bénédictions de Dieu.

ŷ. 1. — ¹ à Ecbatanes. *Pl. h. 3, 7.*

ŷ. 2. — ² D'autres trad. : au fils de ma sœur. — Sœur est souvent mis, dans la

3. Après cela *leur* dit : D'où êtes-vous, nos jeunes frères? Ils lui répondirent : Nous sommes de la tribu de Nephthali, du nombre des captifs de Ninive.

4. Raguel leur dit : Connaissez-vous mon frère Tobie³? Ils lui répartirent : Nous le connaissons.

5. Et comme Raguel disait beaucoup de bien de Tobie, l'Ange lui dit : Tobie dont vous nous demandez des nouvelles, est le père de ce jeune homme.

6. Raguel s'avancant aussitôt vint le baiser avec larmes; et pleurant sur son cou,

7. il *lui* dit : Mon fils, que Dieu vous bénisse, parce que vous êtes le fils d'un homme de bien, d'un homme très-virtueux.

8. En même temps Anne, sa femme, et Sara, leur fille, commencèrent aussi à pleurer.

9. Après ces entretiens, Raguel commanda qu'on tuât un mouton, et qu'on préparât le festin. Et comme il les pria de se mettre à table⁴,

10. Tobie *lui* dit : Je ne mangerai point et ne boirai point ici d'aujourd'hui, que vous ne m'ayez accordé ma demande, et que vous ne m'ayez promis de me donner Sara, votre fille⁵.

11. Raguel, à ces paroles, fut saisi de frayeur, sachant ce qui était arrivé à ces sept maris qui s'étaient approchés d'elle; et il commença à appréhender que la même chose n'arrivât aussi à celui-ci. Etant donc dans cette incertitude, et ne répondant rien à la demande qu'on lui faisait,

12. l'Ange lui dit : Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune homme, parce qu'il craint Dieu, et que votre fille lui est due pour épouse : et c'est pour cela que nul autre n'a pu l'avoir.

13. Raguel *lui* répondit : Je ne doute point que mes prières et mes larmes ne soient venues en la présence de Dieu, et qu'il ne les ait exaucées.

14. Et je crois qu'il a permis que vous soyez venus nous voir, afin que cette fille

3. Et cum hæc dixisset, ait : Unde estis juvenes fratres nostri? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali sumus, ex captivitate Ninive.

4. Dixitque illis Raguel : Nostis Tobiam fratrem meum? Qui dixerunt : Novimus.

5. Cumque multa bona loqueretur de eo, dixit Angelus ad Raguelum : Tobias, de quo interrogas, pater istius est.

6. Et misit se Raguel, et cum lacrymis osculatus est eum, et plorans supra collum ejus,

7. dixit : Benedictio sit tibi fili mi, quia boni et optimi viri filius es.

8. Et Anna uxor ejus, et Sara ipsorum filia, lacrymatæ sunt.

9. Postquam autem iocuti sunt præcepit Raguel occidi arietem, et parari convivium. Cumque hortaretur eos discumbere ad prandium,

10. Tobias dixit : Hic ego hodie non manducabo neque bibam, nisi prius petitionem meam confirmes, et promittas mihi dare Saram filiam tuam.

11. Quo audito verbo, Raguel expavit, sciens quid evenerit illis septem viris, qui ingressi sunt ad eam : et timere cœpit ne forte et huic similiter contingeret : et cum nutaret, et non daret petenti ullum responsum,

12. dixit ei Angelus : Noli timere dare eam isti, quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua : propterea alius non potuit habere illam.

13. Tunc dixit Raguel : Non dubito quod Deus preces et lacrymas meas in conspectu suo admiserit.

14. Et credo quoniam ideo fecit vos venire ad me, ut ista conjun-

manière de parler de la Bible, pour tante; on ne peut donc savoir au juste à quel degré de parenté Tobie était avec Raguel.

ŷ. 4. — ³ Frère peut pareillement être mis pour cousin, parent en général.

ŷ. 9. — ⁴ proprement : de se coucher; car les Orientaux se couchent à table sur des coussins.

ŷ. 10. — ⁵ Tobie fit cette déclaration pour ce qui le regardait, vraisemblablement par le conseil de son compagnon, qu'il avait appris à connaître comme un guide sage.

geretur cognationi suæ secundum legem Moysi : et nunc noli dubium gerere quod tibi eam tradam.

15. Et apprehendens dexteram filia suæ, dexteræ Tobiaë tradidit, dicens : Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob vobiscum sit, et ipse jungat vos, impleatque benedictionem suam in vobis.

16. Et accepta charta, fecerunt conscriptionem hæc conjugii.

17. Et post hæc epulati sunt, benedicentes Deum.

18. Vocavitque Raguel ad se Annam uxorem suam, et præcepit ei, ut præpararet alterum cubiculum.

19. Et introduxit illuc Saram filiam suam, et lacrymata est.

20. Dixitque ei : Forti animo esto filia mea : Dominus cæli det tibi gaudium pro tædio quod perpessa es.

épousât une personne de sa parenté, selon la loi de Moÿse; et ainsi ne doutez point que je ne vous donne ma fille.

15. Et prenant la main droite de sa fille, il la mit dans la main droite de Tobie⁶, et lui dit : Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous; que lui-même vous unisse, et qu'il accomplisse sa bénédiction en vous⁷.

16. Et ayant pris du papier, ils firent l'écrit du mariage⁸.

17. Après cela ils firent le festin, en bénissant Dieu.

18. Raguel appela Anne, sa femme, et lui ordonna de préparer une autre chambre⁹.

19. Et elle y mena Sara, sa fille¹⁰, qui se mit à pleurer.

20. Elle lui dit : Ma fille, ayez bon courage; que le Seigneur du ciel vous comble de joie après tant d'afflictions que vous avez eues.

CHAPITRE

Tobie chasse le malin esprit. Raguel l'établit son héritier.

1. Postquam vero cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam.

2. Recordatus itaque Tobias sermonem Angeli, protulit de cassidili suo partem jecoris, posuitque eam super carbone; vivos.

3. Tunc Raphael angelus ap-

1. Or après qu'ils eurent soupé, ils firent entrer le jeune Tobie au lieu où elle était.

2. Lequel se souvenant de ce que l'Ange lui avait dit, tira de son sac une partie du foie du poisson, et la mit sur des charbons ardents.

3. Alors l'ange Raphaël prit le démon.

‡. 15. — * On voit ici l'ancien rite usité dans les mariages. Le père, chef de toute la famille, unit les mains droites des deux époux, à la manière des Mèdes parmi lesquels ils vivaient, et qui en usaient de la sorte dans toutes les transactions. On retrouve fréquemment le même usage dans les Ecritures et dans les auteurs profanes; et l'on sait qu'il s'est conservé parmi les chrétiens dans les rites du mariage religieux.

⁷ Voy. pl. h. 6, 22. 1. Moys. 1, 28.

‡. 16. — * Ils firent l'instrument, l'acte authentique, dans lequel ils consignèrent les conditions du pacte matrimonial, à savoir les promesses tant de l'époux que de l'épouse, et celles des parents. — L'Esprit Saint dirigeait tous ceux qui prirent part au mariage de Tobie et de Sara, et leur inspirait une ferme confiance qu'il n'arriverait rien de fâcheux au nouvel époux (Voy. pl. h. 6, 15-17 etc.; 7, 12. 13 etc.).

‡. 18. — ⁹ * une autre chambre que celle où les précédents maris de Sara avaient péri.

‡. 19. — ¹⁰ * Car les nouvelles mariées, chez les Hébreux, étaient conduites les premières à la chambre nuptiale (1. Moys. 29, 23.).

et l'alla lier dans le désert de la haute Egypte¹.

4. Tobie ensuite exhorta la fille, et lui dit : Sara, levez-vous, et prions Dieu aujourd'hui et demain, et après-demain, parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu : et après la troisième nuit nous vivrons dans notre mariage ;

5. car nous sommes les enfants des saints, et nous ne devons pas² nous marier comme les païens qui ne connaissent point Dieu.

6. S'étant donc levés tous deux, ils priaient Dieu avec grande instance, afin qu'il lui plût de les conserver en santé.

7. Et Tobie dit : Seigneur, Dieu de nos pères, que le ciel et la terre, la mer, les fontaines et les fleuves, avec toutes vos créatures qu'ils renferment, vous bénissent.

8. Vous avez fait Adam d'un peu de terre et de boue, et vous lui avez donné Eve pour son secours.

9. Et maintenant, Seigneur, vous savez que ce n'est point pour satisfaire ma passion que je prends ma sœur³ pour être ma femme, mais dans le seul désir de laisser des enfants, par lesquels votre nom soit béni dans tous les siècles⁴.

10. Sara dit aussi : Faites-nous miséricorde, Seigneur, faites-nous miséricorde ; et que nous puissions vivre ensemble jusqu'à la vieillesse dans une parfaite santé.

11. Vers le chant du coq⁵, Raguel com-
manda qu'on fit venir ses serviteurs ; et ils

prehendit dæmonium, et religavit illud in deserto superioris Ægypti.

4. Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei : Sara, exsurge, et deprecemur Deum hodie, et cras, et secundum cras : quia his tribus noctibus Deo jungimur : tertia autem transacta nocte, in nostro erimus conjugio ;

5. filii quippe sanctorum sumus, et non possumus ita conjugii, sicut gentes quæ ignorant Deum.

6. Surgentes autem pariter, instanter orabant ambo simul, ut sanitas daretur eis.

7. Dixitque Tobias : Domine Deus patrum nostrorum, benedicant te cæli et terræ, mareque et fontes, et flumina, et omnes creaturæ tuæ, quæ in eis sunt.

8. Tu fecisti Adam de limo terræ, dedisti que ei adjutorium Evam.

9. Et nunc Domine tu scis, quia non luxuriæ causa accipio sororem meam conjugem, sed sola posteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in sæcula sæculorum.

10. Dixit quoque Sara : Miserere nobis Domine, miserere nobis, et consenescamus ambo pariter sani.

11. Et factum est circa pullorum cantum, accersiri jussit Raguel

ŷ. 3. — ¹ L'Ange relegua, par la vertu de Dieu, le malin esprit dans le désert, afin de lui ôter l'occasion de nuire aux hommes. L'expression « lier » est une expression figurée dont le sens est : ne plus permettre de tenter et de séduire les hommes (Aug.). Comp. 1. *Pier.* 5, 8. Voy. *Math.* 8, 29 note 31. Le désert de la haute Egypte était, selon saint Jérôme, entièrement abandonné, rempli de serpents et d'animaux venimeux, et, sous ce rapport, un séjour tout-à-fait convenable pour celui qui, tout désolé en lui-même, recèle de plus le venin de tous les maux. Plus tard ce même désert fut habité par un grand nombre de saints personnages, et changé en un paradis de Dieu ; car ce fut dans ces solitudes que vécurent les Antoine, les Macaire, les Pachôme, les Paphnuce et une infinité d'autres pieux solitaires qui combattirent contre satan, et l'expulsèrent par leur vie sainte. Quand un jour Jésus-Christ régnera dans tous les cœurs, les déserts se changeront en paradis, et satan ne trouvera plus aucun lieu où il puisse habiter sur la terre.

ŷ. 5. — ² à cause de l'obligation où nous sommes de mener une vie sainte.

ŷ. 9. — ³ ma cousine, ma parente. — *Voy. pl. h. ch. 7, note 2.*

⁴ Sentiments de piété vraiment admirables dans un homme élevé sans les éléments de la loi mosaïque, parmi un peuple tel que le peuple du royaume d'Israël, et vivant dans une contrée vouée aux dissolutions les plus éfrénées du culte idolâtrique. On ne pourrait rien attendre de plus parfait ni de plus sublime d'un homme imbu des principes les plus purs du christianisme.

ŷ. 11. — ⁵ Vers le temps du chant etc.

servos suos, et abierunt cum eo pariter ut foderent sepulchrum.

12. Dicebat enim : Ne forte simili modo venerit ei, quo et cæteris illis septem viris, qui sunt ingressi ad eam.

13. Cumque parassent fossam, reversus Raguel ad uxorem suam, dixit ei :

14. Mitte unam ex ancillis tuis et videat si mortuus est, ut sepeliam eum antequam illucescat dies.

15. At illa misit unam ex ancillis suis. Quæ ingressa cubiculum, reperit eos salvos et incolumes, secum pariter dormientes.

16. Et reversa, nuntiavit bonum nuntium : et benedixerunt Dominum, Raguel videlicet et Anna uxor ejus,

17. et dixerunt : Benedicimus te Domine Deus Israel, quia non contigit quemadmodum putabamus.

18. Fecisti enim nobiscum misericordiam tuam, et exclusisti a nobis inimicum persequentem nos.

19. Misertus es autem duobus unicis. Fac eos Domine plenius benedicere te : et sacrificium tibi laudis tuæ et suæ sanitatis offerre, ut cognoscat universitas gentium, quia tu es Deus solus in universa terra.

20. Statimque præcepit servis suis Raguel, ut replerent fossam, quam fecerant, priusquam elucesceret.

21. Uxori autem suæ dixit ut instrueret convivium, et præpararet omnia, quæ in cibis erant iter agentibus necessaria.

22. Duas quoque pingues vaccas, et quatuor arietes occidi fecit, et parari epulas omnibus vicinis suis, cunctisque amicis.

23. Et adjuravit Raguel Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud se.

s'en allèrent avec lui pour faire une fosse.

12. Car il disait : Il sera peut-être arrivé à celui-ci la même chose qu'à ces sept hommes qui ont été avec elle.

13. Et après avoir préparé la fosse, Raguel étant retourné vers sa femme, lui dit :

14. Envoyez une de vos servantes pour voir s'il est mort, afin que je l'ensevelisse avant qu'il fasse jour.

15. Sa femme envoya une de ses servantes, qui étant entrée dans la chambre, les trouva tous deux dans une parfaite santé, qui dormaient dans le même lit.

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguel et Anne, sa femme, bénirent le Seigneur,

17. et dirent : Nous vous bénissons, Seigneur Dieu d'Israël, parce que ce que nous avions pensé ne nous est point arrivé.

18. Car vous nous avez fait miséricorde ; vous avez chassé loin de nous l'ennemi qui nous persécutait,

19. et vous avez eu pitié de deux enfants uniques⁶. Faites, Seigneur, qu'ils vous bénissent de plus en plus, et qu'ils vous offrent le sacrifice de la louange qu'ils vous doivent pour la santé qu'ils ont reçue de vous, afin que toutes les nations connaissent que dans toute la terre il n'y a point d'autre Dieu que vous.

20. Raguel aussitôt commanda à ses serviteurs de remplir avant le jour la fosse qu'ils avaient faite.

21. Il ordonna aussi à sa femme de préparer un festin, et tous les vivres nécessaires à ceux qui doivent faire un voyage⁷.

22. Il fit tuer deux vaches grasses et quatre moutons, pour traiter tous ses voisins et ses amis.

23. Raguel conjura ensuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux semaines⁸.

7. 19. — ⁶ Sara et Tobie étaient les uniques enfants de leurs parents.

7. 21. — ⁷ Sans doute que Tobie avait manifesté l'intention de continuer sans délai son voyage pour aller trouver Gabélus à Ragès ; mais l'Ange lui en épargna les fatigues et les dangers.

7. 23. — ⁸ Les réjouissances des noces duraient ordinairement sept jours (1. *Moy.*

24. Il lui donna aussi la moitié de tout le bien qu'il possédait; et il fit un écrit, afin que l'autre moitié qui lui restait, appartint à Tobie après sa mort².

24. De omnibus autem, quæ possidebat Raguel, dimidiam partem dedit Tobix, et fecit scripturam, ut pars dimidia, quæ supererat, post obitum eorum, Tobix dominio deveniret.

CHAPITRE IX.

L'ange Raphaël recoit l'argent de Gabelus, et l'apporte à Tobie.

1. Alors Tobie appela l'Ange, qu'il croyait un homme, et lui dit : Mon frère Azarias, je vous prie de *vouloir bien* écouter mes paroles.

2. Quand je me donnerais à vous pour être votre esclave, je ne pourrais pas reconnaître dignement tous les soins que vous avez pris de moi¹.

3. J'ai néanmoins encore une prière à vous faire : c'est que vous preniez des bêtes et des serviteurs, et que vous alliez trouver Gabelus, en la ville de Ragès, au pays des Mèdes, pour lui rendre son obligation, en recevant de lui l'argent, et pour le prier de venir à mes noces².

4. Car vous savez bien vous-même que mon père compte les jours, et que si je tarde un jour de plus, son âme sera accablée d'ennui.

5. Vous voyez aussi de quelle manière Raguel m'a conjuré de *demeurer ici*, et que je ne puis pas résister à des instances si pressantes³.

6. Raphaël prit donc quatre serviteurs de Raguel et deux chameaux, et s'en alla en la ville de Ragès, au pays des Mèdes, où ayant trouvé Gabelus, il lui rendit son obligation, et reçut de lui tout l'argent.

1. Tunc vocavit Tobias Angelum ad se, quem quidem hominem existimabat, dixitque ei : Azaria frater, peto ut auscultes verba mea.

2. Si meipsum tradam tibi servum, non ero condignus providentiæ tuæ.

3. Tamen obsecro te, ut assumas tibi animalia sive servitia, et vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum : reddasque ei chirographum suum, et recipias ab eo pecuniam, et roges eum venire ad nuptias meas.

4. Scis enim ipse quoniam numerat pater meus dies : et si tardavero una die plus, contristatur anima ejus.

5. Et certe vides quomodo adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum spernere non possum.

6. Tunc Raphael assumens quatuor ex servis Raguelis, et duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit : et inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum suum, et recepit ab eo omnem pecuniam.

29, 27. *Jug. 14, 13.*) La joie que Raguel ressentait, et la pensée qu'après cela il ne reverrait plus sa fille ni son gendre, lui firent désirer de voir ce nombre de jours doublé.

¶ 24. — ¹ Litt. : après leur mort, — de Raguel et de son épouse.

¶ 2. — ¹ Litt. : je ne serais pas du prix de vos soins, — je ne serais pas un digne prix de tous vos soins, c'est-à-dire je ne pourrais reconnaître dignement les services que vous m'avez rendus.

¶ 3. — ² * Raguel n'habitait pas à une grande distance de Ragès, puisque la contrée où il était avec sa famille, portait le nom de cette ville (*Pl. h. 3, 7.*). Et comme le temps des noces devait être de quatorze jours (*Pl. h. 8, 23.*), Gabelus pouvait fort bien arriver assez tôt pour y prendre part.

¶ 5. — ³ par respect pour le nom de Dieu.

7. Indicavitque ei de Tobia filio Tobie, omnia quæ gesta sunt : fecitque eum secum venire ad nuptias.

8. Cumque ingressus esset domum Raguelis, invenit Tobiam discumbentem : et exsiliens, osculati sunt se invicem : et flevit Gabelus, benedixitque Deum,

9. et dixit : Benedicat te Deus Israel, quia filius es optimi viri, et justus, et timentis Deum, et eleemosynas facientis :

10. et dicatur benedictio super uxorem tuam, et super parentes vestros :

11. et videatis filios vestros, et filios filiorum vestrorum usque in tertiam et quartam generationem : et sit semen vestrum benedictum a Deo Israel, qui regnat in sæcula sæculorum.

12. Cumque omnes dixissent, Amen, accesserunt ad convivium : sed et cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.

7. Il lui raconta aussi tout ce qui était arrivé au jeune Tobie; et il le fit venir avec lui aux noces.

8. Gabelus étant entré dans la maison de Raguel, trouva Tobie à table ⁴, qui se leva aussitôt. Ils s'entresaluérent en se baisant : et Gabelus pleura et bénit Dieu, en disant :

9. Que le Dieu d'Israël vous bénisse, parce que vous êtes fils d'un homme très-vertueux, d'un homme juste qui craint Dieu, et qui fait beaucoup d'aumônes.

10. Que la bénédiction se répande aussi sur votre femme, et sur votre père et votre mère ⁵.

11. Et puissiez-vous voir vos fils et les fils de vos fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ⁶; et que votre race soit bénie du Dieu d'Israël, qui règne dans les siècles des siècles.

12. Et tous ayant répondu Amen, ils se mirent à table. Or, dans le festin même des noces, ils se conduisirent avec la crainte du Seigneur ⁷.

CHAPITRE X.

Les parents de Tobie sont inquiets à son sujet. Raguel donne à sa fille, en se séparant d'elle, les avis les plus salutaires.

1. Cum vero moras faceret Tobias, causa nuptiarum, sollicitus erat pater ejus Tobias, dicens : Putas quare moratur filius meus, aut quare detentus est ibi?

2. Putasne Gabelus mortuus est, et nemo reddet illi pecuniam?

3. Cœpit autem contristari ni-

1. Cependant Tobie différant à revenir, à causé de ses noces, son père était en peine et disait : D'où peut venir ¹ ce retardement de mon fils, et qui peut le retenir là?

2. Ne serait-ce point que Gabelus serait mort, et qu'il ne se trouverait personne pour lui rendre cet argent?

3. Il commença donc à être saisi d'une

ŷ. 8. — ⁴ Litt. : sur son lit, — couché pour prendre son repas, qui était déjà commencé.

ŷ. 10. — ⁵ Litt. : et que l'on dise bénédiction sur votre femme, etc. — Que tous ceux qui verront votre vertu, et par suite la bénédiction de Dieu et la prospérité qui en seront la récompense, vous bénissent et vous glorifient en disant : Bienheureuse est Sara, qui a mérité de devenir l'épouse d'un homme si vertueux; bienheureux sont les parents de l'un et de l'autre, de laisser après eux des fils et des filles si dignes d'estime et de louanges.

ŷ. 11. — ⁶ Ce vœu eut son accomplissement. Voy. pl. b. 14, 15.

ŷ. 12. — ⁷ avec joie et gâté il est vrai, mais en se tenant dans les bornes d'une sobriété et d'une modestie raisonnables.

ŷ. 1. — ¹ Tobie parle à lui-même.

profonde tristesse ³, et Anne, sa femme, avec lui; et ils se mirent ensemble à pleurer de ce que leur fils n'était point revenu au jour marqué.

4. Mais surtout sa mère versait des larmes sans pouvoir se consoler, en disant : Ah! mon fils! mon fils! pourquoi vous avons-nous envoyé si loin, *vous qui étiez* la lumière de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, le soulagement de notre vie et l'espérance de notre postérité?

5. Nous ne devons pas vous éloigner de nous, puisque vous seul nous teniez lieu de toutes choses.

6. Mais Tobie lui disait : Cessez de parler ainsi; ne vous troublez point, notre fils se porte bien; cet homme avec qui nous l'avons envoyé, est très-fidèle.

7. Rien néanmoins ne la pouvait consoler; mais sortant tous les jours de sa maison, elle regardait de tous côtés, et allait dans tous les chemins par lesquels elle espérait qu'il pourrait revenir, pour tâcher de le découvrir de loin quand il reviendrait.

8. Cependant Raguel disait à son gendre : Demeurez ici, et j'enverrai à Tobie, votre père, des nouvelles de votre santé.

9. Tobie lui répondit : Je sais que maintenant mon père et ma mère comptent les jours, et qu'ils sont accablés d'inquiétude et de chagrin.

10. Raguel ayant fait encore au jeune Tobie de grandes instances, auxquelles il ne voulut jamais se rendre, il lui mit sa fille Sara entre les mains, et la moitié de tout ce qu'il possédait en serviteurs, en servantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, et en une grande quantité d'argent, et il le laissa aller plein de santé et de joie,

11. en lui disant : Que le saint Ange du Seigneur soit en votre chemin, qu'il vous conduise jusque chez vous sans aucun péril; et puissiez-vous trouver votre père et votre mère en une parfaite santé; et que mes yeux puissent voir vos enfants avant que je meure.

12. Alors le père et la mère prenant leur fille, la baisèrent, et la laissèrent aller,

13. l'avertissant d'honorer son beau-père

mis ipse, et Anna uxor ejus cum eo : et cœperunt ambo simul flere : eo quod heu die statuto minime reverteretur filius eorum ad eos.

4. Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu! heu! me fili mi, ut quid te misimus peregrinari, lumen oculorum nostrorum, baculum senectutis nostræ, solatium vitæ nostræ, spem posteritatis nostræ?

5. Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere a nobis.

6. Cui dicebat Tobias : Tace, et noli turbari, sanus est filius noster : satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum.

7. Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quotidie exiliens circumspiciebat, et circuibat vias omnes, per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.

8. At vero Raguel dicebat ad generum suum : Mane hic, et ego mittam nuntium salutis de te ad Tobiam patrem tuum.

9. Cui Tobias ait : Ego novi, quia pater meus et mater mea modo dies computant, et cruciatur spiritus eorum in ipsis.

10. Cumque verbis multis rogaret Raguel Tobiam, et ille eum nulla ratione vellet audire, tradidit ei Saram, et dimidiam partem omnis substantiæ suæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, et in vaccis, et in pecunia multa : et salvum atque gaudentem dimisit eum a se,

11. dicens : Angelus Domini sanctus sit in itinere vestro, perducaturque vos incolumes, et inveniatis omnia recte circa parentes vestros, et videant oculi mei filios vestros priusquam moriar.

12. Et apprehendentes parentes filiam suam, osculati sunt eam, et dimiserunt ire :

13. monentes eam honorare

† 3. — ² Se laisser aller à la tristesse est dans la nature humaine; Jésus-Christ lui-même fut dans la tristesse, mais avec résignation à la volonté divine.

soceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, et seipsam irreprehensibilem exhibere.

et sa belle-mère, d'aimer son mari, de régler sa famille, de gouverner sa maison et de se conserver irrépréhensible³.

CHAPITRE XI.

Tobie et Sara arrivent à la maison, et le vieux Tobie recouvre la vue.

1. Cumque revertentur, pervenerunt ad Charan, quæ est in medio itinere contra Ninivem, undecimo die.

2. Dixitque Angelus : Tobia frater, scis quemadmodum reliquisti patrem tuum.

3. Si placet itaque tibi, præcedamus, et lento gradu sequantur iter nostrum familiæ, simul cum conjugè tua, et cum animalibus.

4. Cumque hoc placuisset ut irent, dixit Raphael ad Tobiam : Tolle tecum ex felle piscis : erit enim necessarium. Tulit itaque Tobias ex felle illo, et abierunt.

5. Anna autem sedebat secus viam, quotidie in supercilio montis, unde respicere poterat de longinquo.

6. Et dum ex eodem loco specularetur adventum ejus, vidit a longe, et illico agnovit venientem filium suum : currensque nuntiavit viro suo, dicens : Ecce venit filius tuus.

7. Dixitque Raphael ad Tobiam : At ubi introieris domum tuam, statim adora Dominum Deum tuum : et gratias agens ei, accede ad patrem tuum, et osculare eum.

8. Statimque lini super oculos

1. S'étant donc mis en chemin, pour s'en retourner, ils arrivèrent le onzième jour à Charan¹, que l'on rencontre en chemin, en allant à Ninive.

2. Et l'Ange dit : Mon frère Tobie, vous savez l'état où vous avez laissé votre père.

3. Si vous le jugez donc à propos, allons devant, et que vos domestiques suivent lentement avec votre femme et vos bêtes.

4. S'étant résolu d'aller de la sorte, Raphaël dit à Tobie : Portez avec vous du fiel du poisson; car vous en aurez besoin. Tobie prit de ce fiel, et ils continuèrent leur chemin.

5. Anne cependant allait tous les jours s'asseoir proche du chemin sur le haut d'une montagne, d'où elle pouvait découvrir de loin.

6. Et comme elle regardait de là si son fils ne viendrait point, elle l'aperçut de bien loin. Elle le reconnut aussitôt, et elle courut en porter la nouvelle à son mari, et elle lui dit : Voilà votre fils qui vient.

7. Raphaël en même temps dit à Tobie : Aussitôt que vous serez entré dans votre maison, adorez le Seigneur votre Dieu²; et en lui rendant grâces, approchez-vous de votre père, et le baisez.

8. Et aussitôt frottez-lui les yeux³ avec ce

γ. 13. — ³ C'est là un abrégé succinct de tous les devoirs qu'une femme mariée a à remplir. Comp. *Tit.* 2. 1. *Pier.* 3. *Ephés.* 5.

γ. 1. — ¹ Non point Charan (Haran) en Mésopotamie (1. *Moys.* 11, 31. 27, 43.), mais une localité inconnue en Médie. Quoique Tobie eût mis onze jours, il ne suit pas de là que Charan fût à onze journées de marche d'Ecbatanes; car les caravanes dans lesquelles il se trouve du bétail, ne peuvent voyager que très-lentement.

γ. 7. — ² Saint Benoit a conservé dans sa règle la pieuse coutume de rendre grâces à Dieu après les voyages, car il ordonne que l'on conduise d'abord l'étranger qui arrive adorer et prier.

γ. 8. — ³ ses yeux ouverts.

fiel de poison que vous portez avec vous ; car sachez qu'en même temps ils seront ouverts ⁴, et que votre père verra la lumière du ciel, et sera comblé de joie en vous voyant.

9. Alors le chien qui les avait suivis durant le chemin, courut devant eux ; et comme s'il eût porté la nouvelle, il semblait témoigner sa joie par le mouvement de sa queue et par ses caresses ⁵.

10. Le père de Tobie, tout aveugle qu'il était, se leva et se mit à courir ; et parce qu'il heurtait des pieds, il donna la main à un serviteur, et s'en alla au-devant de son fils.

11. Et en l'accueillant, il l'embrassa, et sa mère ensuite : et ils commencèrent tous deux à pleurer de joie.

12. Puis, ayant adoré Dieu, et lui ayant rendu grâces, ils s'assirent.

13. Alors Tobie prenant du fiel du poisson, en frotta les yeux de son père.

14. Et après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau blanche ⁶, semblable à celle d'un œuf, commença à sortir de ses yeux ⁷.

15. Tobie, son fils, la prenant, la tira de ses yeux ; et aussitôt il recouvra la vue.

16. Et ils commencèrent à rendre gloire à Dieu, lui et sa femme, et tous ceux qui le connaissaient.

17. Tobie disait : Je vous bénis, Seigneur Dieu d'Israël, parce que vous m'avez châtié, et que vous m'avez guéri ; et je vois maintenant de mes yeux mon fils Tobie.

18. Sara, la femme de son fils, arriva aussi sept jours après avec toute sa famille,

ejus ex felle isto piscis, quod portas tecum ; scias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, et videbit pater tuus lumen cœli, et in aspectu tuo gaudebit.

9. Tunc præcucurrit canis, qui simul fuerat in via : et quasi nuntius adveniens, blandimento suæ caudæ gaudebat.

10. Et consurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere : et data manu puero, occurrit obviam filio suo.

11. Et suscipiens osculatus est eum cum uxore suâ, et cœperunt ambo flere præ gaudio.

12. Cumque adorassent Deum, et gratias egissent, consederunt.

13. Tunc sumens Tobias de felle piscis, linit vit oculos patris sui.

14. Et sustinuit quasi dimidiam fere horam : et cœpit albugo ex oculis ejus, quasi membrana ovi, egredi.

15. Quam apprehendens Tobias traxit ab oculis ejus, statimque visum recepit.

16. Et glorificabant Deum, ipse videlicet, et uxor ejus, et omnes qui sciebant eum.

17. Dicebatque Tobias : Benedico te Domine Deus Israel, quia tu castigasti me, et tu salvasti me : et ecce ego video Tobiam filium meum.

18. Ingressa est etiam post septem dies Sara uxor filii ejus, et

⁴ Litt. : car sachez que ses yeux seront etc., — la faculté de voir lui sera rendue.
⁵ 9. — ⁶ Les beaux esprits de notre temps ne trouveront point ce trait historique indigne des divines Ecritures, puisque Homère, qui est tant exalté, a cherché à répandre du charme dans l'un de ses poèmes épiques, l'Odyssée, par la description d'un chien. Ce qui est ici marqué sera donc plutôt l'objet de leurs éloges que de leur blâme. Pour nous, nous devons faire plus que de louer ; comme il n'y a rien dans les Ecritures qui soit pour le simple ornement, mais que tout a pour but l'édification, nous devons chercher notre instruction même dans les circonstances en apparence les plus insignifiantes. Nous apprenons par ce qui est marqué ici avec quelle attention les soins de la divine Providence (*Matth.* 10, 29.) s'étendent jusqu'aux animaux mêmes, et comment elle les fait servir à l'exécution de ses desseins pleins d'amour : nous voyons en effet que le chien de Tobie servit de messager de joie pour son père souffrant et impatient de son retour.

⁷ 14. — ⁸ la taie.

⁷ La force caustique du fiel du poisson fit dissoudre la pellicule et l'expulsa de l'œil. — Le moyen était, ce semble, naturel, mais la guérison n'en a pas moins le caractère de surnaturalité en ce qu'elle s'opéra en très-peu de temps, et que le remède était auparavant inconnu, comme il l'est encore présentement, parce que nous ne connaissons pas l'espèce du poisson.

omnis familia sana, et pecora, et cameli, et pecunia multa uxoris : sed et illa pecunia, quam receperat a Gabelo :

19. et narravit parentibus suis omnia beneficia Dei, quæ fecisset eum cum per hominem qui eum duxerat.

20. Veneruntque Achior et Nabath consobrini Tobiae, gaudentes ad Tobiam, et congratulantes ei de omnibus bonis, quæ circa illum ostenderat Deus.

21. Et per septem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gavisi sunt.

en une parfaite santé, ayant avec elle ses troupeaux et ses chameaux, une grande somme d'argent de son mariage, et celui même que Gabelus avait rendu.

19. Et *Tobie* ⁸ raconta à son père et à sa mère tous les bienfaits dont Dieu les avait comblés par cet homme qui l'avait conduit.

20. Achior et Nabath, cousins de Tobie, vinrent ensuite pleins de joie se conjourer avec lui de tous les biens que Dieu lui avait faits.

21. Et tous firent festin durant sept jours ⁹ avec de grandes réjouissances.

CHAPITRE XII.

Raphaël se fait connaître, et donne de salutaires instructions.

1. Tunc vocavit ad se Tobias filium suum, dixitque ei : Quid possumus dare viro isti sancto, qui venit tecum ?

2. Respondens Tobias, dixit patri suo : Pater, quam mercedem dabimus ei ? aut quid dignum poterit esse beneficiis ejus ?

3. Me duxit et reduxit sanum, pecuniam a Gabelo ipse recepit, uxorem ipse me habere fecit, et dæmonium ab ea ipse compescuit, gaudium parentibus ejus fecit, meipsum a devoratione piscis eripuit, te quoque videre fecit lumen cæli, et bonis omnibus per eum repleti sumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare ?

4. Sed peto te pater mi, ut roges eum, si forte dignabitur medietatem de omnibus, quæ allata sunt, sibi assumere.

5. Et vocantes eum, pater scilicet et filius, tulerunt eum in

1. Alors Tobie ayant appelé son fils, lui dit : Que pouvons-nous donner à ce saint homme qui a été avec vous ?

2. Tobie lui répondit : Mon père, quelle récompense pouvons-nous lui donner, qui ait quelque proportion avec les biens dont il nous a comblés ?

3. Il m'a mené et ramené dans une parfaite santé ; il a été lui-même recevoir l'argent de Gabelus ; il m'a fait avoir la femme que j'ai épousée ; il a éloigné d'elle le démon ; il a rempli de joie son père et sa mère ; il m'a délivré du poisson qui m'allait dévorer ; il vous a fait voir à vous-même la lumière du ciel ; et c'est par lui que nous nous trouvons remplis de toutes sortes de biens. Que pouvons-nous donc lui donner qui égale tout ce qu'il a fait pour nous ?

4. Mais je vous prie, mon père, de le supplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.

5. Tobie le père et le fils le firent venir ensuite ; et l'ayant pris à part, ils le conju-

7. 19. — ⁸ Litt. : Et il raconta etc., — Tobie raconta.

7. 21. — ⁹ Ils passèrent sept jours en festin, pour célébrer aussi les noces dans la maison paternelle. Les noces chez les Juifs duraient sept jours. Vcy. 1. *Moy.* 29, 27. *Jug.* 14, 12. 17.

rèrent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avaient apporté.

6. L'Ange alors leur dit en secret ¹ : Bénissez le Dieu du ciel, et rendez-lui gloire devant tous les hommes, parce qu'il a fait éclater sur vous sa miséricorde.

7. Car il est bon de tenir caché le secret du roi ; mais il y a de l'honneur à découvrir et à publier les œuvres de Dieu ².

8. La prière accompagnée du jeûne et de l'aumône, vaut mieux que tous les trésors et tout l'or qu'on peut amasser ³.

9. Car l'aumône délivre de la mort ; et c'est elle qui efface les péchés, et qui fait trouver la miséricorde et la vie éternelle ⁴.

10. Mais ceux qui commettent le péché et l'iniquité, sont les ennemis de leurs âmes ⁵.

11. Je vous découvrirai donc la vérité, et je ne vous cacherai point une chose qui est secrète.

12. Lorsque vous priez avec larmes, et que vous ensevelissiez les morts, que vous quittiez pour cela votre dîner, et que vous cachiez les morts dans votre maison durant le jour pour les ensevelir durant la nuit, j'ai présenté vos prières au Seigneur ⁶.

13. Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât ⁷.

14. Maintenant donc le Seigneur m'a en-

partem : et rogare cæperunt, ut dignaretur dimidiam partem omnium, quæ attulerant, acceptam habere.

6. Tunc dixit eis occulte : Benedicite Deum cœli, et coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vobiscum misericordiam suam.

7. Etenim sacramentum regis abscondere bonum est : opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.

8. Bona est oratio cum jejuniis et eleemosyna magis quam thesauros auri recondere :

9. quoniam eleemosyna a morte liberat, et ipsa est, quæ purgat peccata, et facit invenire misericordiam et vitam æternam.

10. Qui autem faciunt peccatum, et iniquitatem, hostes sunt animæ suæ.

11. Manifesto ergo vobis veritatem, et non abscondam a vobis occultum sermonem.

12. Quando orabas cum lacrymis, et sepeliebas mortuos, et derelinquebas prandium tuum, et mortuos abscondebas per diem in domo tua, et nocte sepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

13. Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.

14. Et nunc misit me Dominus

ŷ. 6. — ¹ Ils l'avaient pris en particulier et conduit en un lieu secret, loin des gens de la maison, pour lui faire la proposition qu'on lit ici. Mais l'Ange demande un secret plus grand encore pour se manifester à eux.

ŷ. 7. — ² Il est bon de tenir secret ce qui a été résolu dans le conseil du roi, parce que le révéler pourrait en empêcher l'exécution. Il en est autrement des œuvres de Dieu ; les faire connaître est digne d'éloge, parce que la publication qu'on en fait ne peut point les empêcher, mais bien plutôt contribuer à faire reconnaître par ses créatures la sagesse et l'amour de Dieu.

ŷ. 8. — ³ Prier, jeûner et faire l'aumône, c'est là l'abrégé de toutes les bonnes œuvres. Le jeûne et l'aumône sont, selon l'enseignement des saints Pères, les deux ailes au moyen desquelles la prière s'élève vers le ciel.

ŷ. 9. — ⁴ Voy. *pl. h.* 4, 41.

ŷ. 10. — ⁵ ils leur donnent cruellement la mort, et s'exposent aux périls de la damnation éternelle. Comp. *Ps.* 10, 6 ; *Jean*, 12, 13.

ŷ. 12. — ⁶ Le prêtre fait au saint sacrifice de la messe cette prière : Commandez que cette victime soit portée par les mains de votre ange saint sur votre autel sublime, en présence de votre divine majesté. Sur quoi saint Bonaventure remarque que les saints anges ne portent pas nos prières devant Dieu, comme si elles lui étaient inconnues, puisqu'il connaît toutes choses avant qu'elles soient, mais afin d'unir à nos prières leurs vœux très-purs et les rendre efficaces.

ŷ. 13. — ⁷ Voy. *Act.* 14, 21. *Hébr.* 12, 6.

ut curarem te, et Saram uxorem filii tui a dæmonio liberarem.

15. Ego enim sum Raphael angelus, unus ex septem, qui adstantus ante Dominum.

16. Cumque hæc audissent, turbati sunt, et trementes ceciderunt super terram in faciem suam.

17. Dixit eis Angelus : Pax vobis, nolite timere.

18. Etenim cum essem vobiscum, per voluntatem Dei eram : ipsum benedicite, et cantate illi.

19. Videbar quidem vobiscum manducare, et bibere : sed ego cibo invisibili, et potu, qui ab hominibus videri non potest, utor.

20. Tempus est ergo ut revertar ad eum, qui me misit : vos autem benedicite Deum, et narrate omnia mirabilia ejus.

21. Et cum hæc dixisset, ab aspectu eorum ablatus est, et ultra eum videre non potuerunt.

22. Tunc prostrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum : et exurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

voyé pour vous guérir, et pour délivrer du démon Sara, la femme de votre fils.

15. Car je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui sommes toujours présents devant le Seigneur⁸.

16. A ces paroles ils furent troublés ; et étant saisis de frayeur, ils tombèrent le visage contre terre⁹.

17. Et l'Ange leur dit : La paix soit avec vous ; ne craignez point.

18. Car lorsque j'étais avec vous, j'y étais par la volonté de Dieu¹⁰. Bénissez-le et chantez ses louanges.

19. Il vous a paru que je buvais et que je mangeais avec vous ; mais pour moi, je me nourris d'une viande invisible, et je me sers d'un breuvage qui ne peut être vu des hommes¹¹.

20. Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé ; et pour vous, bénissez Dieu, et publiez toutes ses merveilles.

21. Après ces paroles il disparut de devant eux, et ils ne purent plus le voir.

22. Alors s'étant prosternés le visage contre terre pendant trois heures, ils bénirent Dieu ; et s'étant levés, ils racontèrent toutes les merveilles qu'il avait faites.

CHAPITRE XIII.

Tobie rend à Dieu des actions de grâces, et fait diverses prophéties.

1. Aperiens autem Tobias senior os suum, benedixit Domi-

1. Alors le vieux Tobie ouvrant la bouche, bénit le Seigneur, et il dit¹ : Seigneur,

† 15. — ⁸ L'un des anges nombreux qui contemplant la face de Dieu. Les divines Ecritures parlent souvent à la manière des hommes.

† 16. — ⁹ Les saints Pères remarquent que c'est un caractère des apparitions célestes de jeter d'abord dans la crainte et l'effroi, puis ensuite de consoler et de réjouir. Ici pareillement l'Ange console ceux qu'il a effrayés. Dans les révélations et les apparitions de l'ange des ténèbres, c'est le contraire qui arrive.

† 18. — ¹⁰ Ma présence ne peut vous être nuisible, puisque c'est Dieu qui l'a ordonnée.

† 19. — ¹¹ Les anges n'éprouvent ni la faim ni la soif comme nous, dit saint Augustin, parce qu'ils sont divinement rassasiés du pain de la vérité, et tout pénétrés de la lumière de la sagesse éternelle, ce qui est le principe de leur félicité. Et du sein de cet état de bonheur, ils abaissent sur nous, comme sur des voyageurs, des regards favorables ; ils ont compassion de nous, ils se tiennent à nos côtés par l'ordre du Seigneur, et ils nous assistent pour nous aider à retourner dans notre commune patrie, afin que nous soyons avec eux surabondamment rassasiés en Dieu, qui est la source de la vérité et de l'immortalité.

† 1. — ¹ On croit que Tobie chanta ce cantique aussitôt après que l'Ange eut disparu.

vous êtes grand dans l'éternité, et votre règne s'étend dans tous les siècles.

2. Vous châtiez et vous sauvez, vous conduisez les hommes jusqu'au tombeau, et vous les en ramenez : et nul ne peut se soustraire à votre main. 5. *Moy.* 32, 29. 1. *Rois*, 2, 6. *Sag.* 16, 13.

3. Rendez grâces au Seigneur, enfants d'Israël, et louez-le devant les nations ;

4. car il vous a ainsi dispersés parmi les peuples qui ne le connaissent point, afin que vous publiiez ses merveilles, et que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui soit le Dieu tout-puisant².

5. C'est lui qui nous a châtiés à cause de nos iniquités ; et c'est lui qui nous sauvera pour signaler sa miséricorde.

6. Considérez donc la manière dont il nous a traités ; et bénissez-le avec crainte et tremblement, et rendez hommage par vos œuvres³ au roi de tous les siècles.

7. Pour moi, je le bénirai dans cette terre où je suis captif, parce qu'il a fait éclater sa majesté sur une nation criminelle⁴.

8. Vous donc, pécheurs, convertissez-vous, faites des œuvres de justice devant Dieu, et croyez qu'il vous fera miséricorde.

9. Pour moi, je me réjouirai en lui, et il sera la joie de mon âme⁵.

10. Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses élus ; réjouissez-vous en lui tous les jours, et rendez-lui des actions de grâces.

11. Jérusalem, cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée⁶ à cause des œuvres de tes mains⁷.

num, et dixit : Magnus es Dominus in æternum, et in omnia sæcula regnum tuum :

2. quoniam tu flagellas et salvas : deducis ad inferos, et reducis : et non est qui effugiat manum tuam.

3. Confitemini Domino filii Israel, et in conspectu gentium laudate eum :

4. Quoniam ideo dispersit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, et faciatis scire eos, quia non est alius Deus omnipotens præter eum.

5. Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras : et ipse salvabit nos propter misericordiam suam.

6. Aspicite ergo quæ fecit nobiscum, et cum timore et tremore confitemini illi : regemque sæculorum exaltate in operibus vestris.

7. Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi : quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem.

8. Convertimini itaque peccatores, et facite justitiam coram Deo, credentes quod faciat vobiscum misericordiam suam.

9. Ego autem, et anima mea in eo lætabimur.

10. Benedicite Dominum omnes electi ejus : agite dies lætitiæ, et confitemini illi.

11. Jerusalem civitas Dei, castigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

ŷ. 4. —² Bien que les Juifs eussent été transférés en captivité à cause de leurs péchés, ce châtement ne laissa pas d'être un bienfait pour les nations. La reconnaissance d'un Dieu unique, les prodiges que Dieu opérait parmi les nations en faveur d'un grand nombre de saints Israélites, tels que Tobie, Daniel, Esther, les vertus admirables qui éclataient dans beaucoup des enfants d'Israël, tout cela devait faire de plus en plus estimer et vénérer la vraie religion parmi les gentils, et les disposer insensiblement à l'avènement du libérateur attendu.

ŷ. 6. —³ par votre piété et votre vertu.

ŷ. 7. —⁴ il a fait paraître sa gloire et sa justice dans le peuple coupable qu'il a châtié.

ŷ. 9. —⁵ Je me réjouirai en lui au-dedans de mon âme.

ŷ. 11. —⁶ Dans le grec : te châtiéra.

⁷ Lorsque Tobie disait cela, Jérusalem n'avait pas encore été châtiée ; car son châtement ne lui fut infligé que par Nabuchodonosor, qui la détruisit plus de soixante-dix ans après la mort de Tobie. Mais les prophètes parlent souvent des événements futurs au temps passé, afin de faire comprendre par là que ce qu'ils prédisent dans l'avenir, se réalisera d'une manière aussi certaine que si cela avait déjà eu lieu.

12. Confite te Domino in bonis tuis, et benedic Deum sæculorum, ut reedificet in te tabernaculum suum, et revocet ad te omnes captivos, et gaudeas in omnia sæcula sæculorum.

13. Luce splendida fulgebis : et omnes fines terræ adorabunt te.

14. Nationes ex longinquo ad te venient : et munera deferentes, adorabunt in te Dominum, et terram tuam in sanctificationem habebunt.

15. Nomen enim magnum invocabunt in te.

16. Maledicti erunt qui contempserint te : et condemnati erunt omnes qui blasphemaverint te : benedictique erunt qui ædificaverint te.

17. Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, et congregabuntur ad Dominum.

18. Beati omnes qui diligunt te, et qui gaudent super pacem tuam.

19. Anima mea benedic Dominum, quoniam liberavit Jerusalem civitatem suam a cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noster.

20. Beatus ero, si fuerint reliquæ seminis mei ad videndam claritatem Jerusalem.

21. Portæ Jerusalem ex sapphiro et smaragdo ædificabuntur : et ex

12. Rends grâces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, et bénis le Dieu des siècles, afin qu'il rétablisse en toi son tabernacle, et rappelle à toi tous les captifs, et que tu sois comblée de joie dans tous les siècles des siècles.

13. Tu brilleras d'une lumière éclatante, et tu seras adorée de tous les peuples, jusqu'aux extrémités de la terre⁸.

14. Les nations viendront à toi des climats les plus reculés; et t'apportant des présents, elles adoreront en toi le Seigneur, et considéreront ta terre comme une terre sainte⁹.

15. Car elles invoqueront le grand Nom¹⁰ au milieu de toi.

16. Ceux qui te mépriseront, seront maudits; ceux qui te noirciront par leurs blasphèmes, seront condamnés, et ceux qui t'édifieront, seront bénis¹¹.

17. Pour toi, tu te réjouiras dans tes enfants, parce que le Seigneur les bénira tous, et qu'ils se réuniront tous en lui.

18. Heureux sont tous ceux qui t'aiment, et qui mettent leur joie dans ta paix!

19. O mon âme, bénis le Seigneur, parce qu'il a délivré sa ville de Jérusalem de tous les maux dont elle était affligée, lui qui est le Seigneur notre Dieu.

20. Je serai heureux s'il reste encore quelqu'un de ma race pour voir la lumière et la splendeur de Jérusalem.

21. Les portes de Jérusalem seront bâties de saphirs et d'émeraudes, et toute l'en-

§. 13. — ⁸ Tous les peuples se tourneront vers toi, et dans toi se prosterneront devant le Seigneur.

§. 14. — ⁹ Ces paroles se sont accomplies même à l'égard de la Jérusalem terrestre; car après qu'elle eut été rebâtie, grand nombre de rois et de princes païens donnèrent des marques du respect qu'ils avaient pour elle, en y envoyant des présents et des victimes, et quelques-uns d'entre eux la visitèrent; afin d'y adorer le seul vrai Dieu dans le temple même. Mais elles s'appliquent surtout à la Jérusalem spirituelle, à l'Eglise chrétienne, qui prit son commencement dans la ville de Jérusalem. Tous les peuples se hâtent d'entrer dans cette Eglise, comme sortant des ténèbres pour aller à la lumière; ils l'honorent comme l'épouse de Jésus-Christ, et ils regardent comme sainte la terre sur laquelle elle a pris naissance.

§. 15. — ¹⁰ Le nom au-dessus de tous les noms est le nom de Jéhova (qui signifie celui qui sera à l'avenir, qui viendra, c'est-à-dire le Dieu libérateur), le nom de Jésus qui signifie sauveur; d'où il suit que le nom de Jéhova ne forme avec le nom de Jésus qu'un seul et même nom. Ce nom ne pouvait pas et ne devait pas être articulé dans l'ancien Testament, parce que le Christ n'était pas encore manifesté dans l'ancien Testament, mais il n'y vivait que dans les prophéties et par l'attente; ce n'a été que lorsqu'il a paru, que son nom, c'est-à-dire le nom de Jésus, a été révélé. Comp. *Phil.* 2, 9. Même de nos jours, les Juifs ne prononcent pas le nom de Jéhova, parce que Jéhova (le Dieu libérateur) n'est pas encore pour eux, et que l'on ne prononce le nom d'une personne que lorsqu'elle est.

§. 16. — ¹¹ Comp. *Matth.* 18, 17. *Luc.* 10, 16.

ceinte de ses murailles sera de pierres précieuses ¹².

22. Toutes ses places publiques seront pavées de pierres blanches et pures; et l'on chantera le long de ses rues : Alleluia ¹³.

23. Que le Seigneur qui l'a élevée à ce comble de gloire, soit béni, et qu'il règne en elle dans la suite de tous les siècles. Ainsi soit-il.

lapide pretioso omnis circuitus murorum ejus.

22. Ex lapide candido et mundo omnes plateæ ejus sternerentur : et per vicos ejus alleluia cantabitur.

23. Benedictus Dominus, qui exaltavit eam, et sit regnum ejus in sæcula sæculorum super eam. Amen.

CHAPITRE XIV.

Derniers traits de l'histoire de Tobie l'ancien et de Tobie le jeune.

1. Ainsi finirent les paroles de Tobie. Et depuis qu'il eut recouvré la vue, il vécut quarante-deux ans, et il vit les enfants de ses petits-fils.

2. Après avoir vécu cent deux ans, il fut enseveli honorablement dans la ville de Ninive.

3. Il avait cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vue, et il la recouvra à soixante.

4. Tout le reste de sa vie se passa dans la joie; et ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. Lorsque l'heure de sa mort fut venue, il appela Tobie, son fils, et sept jeunes hommes qu'il avait, qui étaient ses petits-fils, et il leur dit :

6. La ruine de Ninive est proche; car il faut que la parole de Dieu soit accomplie ¹: et nos frères qui auront été dispersés hors de la terre d'Israël y retourneront. 1. *Esdr.* 3, 8.

1. Et consummati sunt sermones Tobie. Et postquam illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta duobus, et vidit filios nepotum suorum.

2. Completis itaque annis centum duobus, sepultus est honorifice in Ninive.

3. Quinquaginta namque et sex annorum lumen oculorum amisit, sexagenarius vero recepit.

4. Reliquum vero vitæ suæ in gaudio fuit, et cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.

5. In hora autem mortis suæ vocavit ad se Tobiam filium suum, et septem juvenes filios ejus nepotas suos, dixitque eis :

6. Prope erit interitus Ninive : non enim excidit verbum Domini : et fratres nostri, qui dispersi sunt a terra Israel, revertentur ad eam.

ÿ. 21. — ¹² La Jérusalem spirituelle, l'Eglise qui, à la fin des temps, se transformera en la Jérusalem céleste, l'Eglise du ciel, est un édifice d'un prix infini. Les pierres dont elle est bâtie sont les élus, qui durant leur carrière mortelle se sont efforcés d'édifier leur vie sur le fondement de la foi en Jésus, l'or et les pierres précieuses de toutes les vertus chrétiennes, spécialement la charité. Voy. *Apoc.* 21, 18. Que chacun éprouve donc l'édifice de sa piété, si la foi vivante en Jésus-Christ en est le fondement, si sur ce fondement il élève un édifice d'humilité, de pureté, mais surtout de charité. Car il n'entre dans cet édifice rien autre que des pierres précieuses, que l'architecte divin sait mettre chacune à sa place.

ÿ. 22. — ¹³ c'est-à-dire : Louez Dieu. L'occupation des bienheureux est la louange continuelle de Dieu, louange qui émane de sa connaissance et de son amour béatifiques. Notre occupation la plus heureuse sur la terre est-elle aussi d'apprendre à connaître Dieu, de l'aimer, de le louer? Prenons garde de ne pas être trouvés incapables d'être admis dans la société de ceux qui louent Dieu!

ÿ. 6. — ¹ Litt. : car la parole du Seigneur ne tombe point, — elle ne demeure point sans accomplissement. Les prophètes Nahum (3, 7.), et Sophonie (2, 13-15.) prédirent la ruine de Ninive : Tobie s'appuie sur leurs prophéties. La destruction de Ninive arriva l'an du monde 3378, 626 ans avant Jésus-Christ, par Astyage, le Mède, et Nabopolassar, le Babylonien, environ quatre-vingts ans après la mort de Tobie l'ancien.

7. Omnis autem deserta terra ejus replebitur, et domus Dei, quæ in ea incensa est, iterum reædificabitur : ibique revertentur omnes timentes Deum,

8. et relinquent gentes idola sua, et venient in Jerusalem, et inhabitabunt in ea,

9. et gaudebunt in ea omnes reges terræ, adorantes regem Israel.

10. Audite ergo filii mei patrem vestrum : Servite Domino in veritate, et inquirete ut faciatis quæ placita sunt illi :

11. et filiis vestris mandate ut faciant justitias et eleemosynas, ut sint memores Dei, et benedicant eum in omni tempore in veritate, et in tota virtute sua.

12. Nunc ergo filii audite me, et nolite manere hic : sed quæcumque die sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulchro, ex eo dirigite gressus vestros ut exeatis hinc :

13. video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.

14. Factum est autem post obitum matris suæ, Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua, et filiis, et filiorum filiis, et reversus est ad soceros suos;

15. invenitque eos incolumes in senectute bona : et curam eorum gessit, et ipse clausit oculos eorum : et omnem hereditatem domus Raguelis ipse percepit : viditque quintam generationem, filios filiorum suorum.

16. Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum gaudio sepelierunt eum.

17. Omnis autem cognatio ejus, et omnis generatio ejus in bona vita, et in sancta conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo, quam hominibus, et cunctis habitantibus in terra.

7. Tout le pays d'Israël qui a été désert sera repeuplé; et la maison de Dieu qui a été brûlée² sera rebâtie de nouveau, et tous ceux qui craignent Dieu y reviendront;

8. les nations abandonneront leurs idoles, elles viendront à Jérusalem, et elles y demeureront;

9. et tous les rois de la terre se réjouiront en elle, en adorant le roi d'Israël³.

10. Ecoutez donc, mes enfants, votre père : Servez le Seigneur dans la vérité, et travaillez à faire ce qui lui est agréable.

11. Recommandez avec soin à vos enfants de faire des œuvres de justice et des aumônes, de se souvenir de Dieu, et de le bénir en tout temps dans la vérité et de toutes leurs forces.

12. Ecoutez-moi donc maintenant, mes enfants, et ne demeurez point ici; mais aussitôt que vous aurez enseveli votre mère auprès de moi dans un même sépulchre, ne pensez plus qu'à vous hâter de sortir d'ici;

13. car je vois que l'iniquité de cette ville⁴ la fera périr.

14. Après donc que la mère du jeune Tobie fut morte, il sortit de Ninive avec sa femme, ses enfants et les enfants de ses enfants; et il retourna chez son beau-père et sa belle-mère.

15. Il les trouva encore en santé dans une heureuse vieillesse; il eut soin d'eux, et il leur ferma les yeux, et il recueillit toute la succession de la maison de Raguel : et il vit les enfants de ses enfants jusqu'à la cinquième génération⁵.

16. Après avoir vécu quatre-vingt-dix-neuf ans dans la crainte du Seigneur, ses enfants l'ensevelirent avec joie.

17. Tous ses alliés et tous ses enfants persévérèrent avec tant de fidélité dans la bonne vie, et dans une conduite sainte, qu'ils furent aimés de Dieu et des hommes, et de tous ceux qui étaient dans le pays⁶.

7. 7. — ² Tobie voit d'avance, par esprit prophétique, l'embrasement de Jérusalem. *Comp. pl. h. ch. 13. note 7.*

7. 9. — ³ le Messie. Tobie prédit ici la conversion des nations au christianisme.

7. 13. — ⁴ de Ninive.

7. 15. — ⁵ Eu égard à l'âge peu avancé où les Orientaux, qui sont assez ordinairement pères à quinze ans, se marient, il était très-possible que Tobie vit ses descendants jusqu'à la cinquième génération.

7. 17. — ⁶ Sur l'auteur qui peut avoir écrit ce qui est ici marqué de la mort de Tobie le jeune, voy. la préface.

